This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376939

SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE
D'ALAIS

Mémoires
Revue Cévenole
1902 - 1905

AS
162
.A43

UNIV.
OF
MICH

AS
162
.A43

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03964 4532

Filmed by Preservation CIC 1999

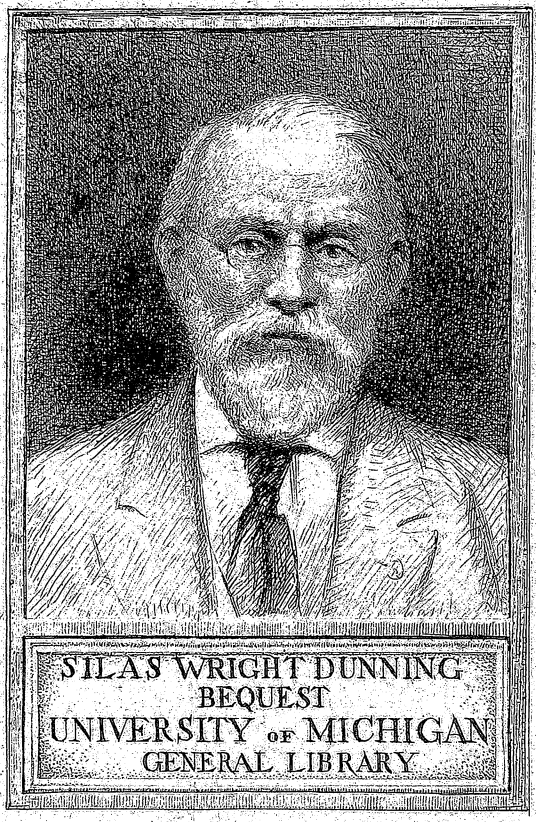

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

V

1er SEMESTRE 1904

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

ALAIS
Imprimerie J. BRABO
Square de Sauvages

Hosted by Google

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ARTICLE I. — *La Société Scientifique et Littéraire de l'arrondissement d'Alais a pour objet de favoriser l'expansion des connaissances utiles par tous les moyens qui sont en son pouvoir.*

Dans ce but, elle recevra et discutera — à l'exclusion des questions politiques et religieuses — toutes les communications qui lui seront faites, et publiera un Bulletin de ses travaux.

ART. II. — *La Société se compose de Membres titulaires ou résidants, limités à quarante, et d'un nombre indéterminé de Membres associés et de Membres honoraires.*

ART. V. — *Les Membres titulaires sont soumis à une cotisation annuelle de 20 francs ; les Membres associés à une cotisation annuelle de 10 francs.*

La **Revue Cévenole**, Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, est adressée gratuitement aux Membres de la Société et aux Sociétés correspondantes.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

V

—

1er SEMESTRE 1904

—

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

ALAIS
Imprimerie J. BRABO
Square de Sauvages

—

MDCCCCIV

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nijh.
3-27-32
24339

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1904

Président	MM.	M. COLOMB.
Vice-Président		G. DELMAS.
Secrétaire-Général		G. HAON.
Bibiothécaire-Archiviste		E. CARLI.
Trésorier		L. MARTEL.
Secrétaire des Séances		L. BOURINET.
Secrétaire-Adjoint		H. SAUVAGE.

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

ARNASSAN (Clodomir), A. 🙟, ancien membre résidant, rentier, Alais.

ARNAVIELLE (Albert), ✠, félibre majoral, Montpellier.

AUPHAN (Victor), membre fondateur, ✻, docteur en médecine, Alais.

BOISSIER (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, Paris.

Hosted by Google

BOREL (GILLES), ✲, compositeur de musique, Aix-en-Provence.

CABISSOLE (CHARLES DE), ancien membre résidant, président du Tribunal civil, Alais.

CASTANIÉ (LÉOPOLD), ingénieur, directeur des mines de Mokta-el-Hadid, 10, rue d'Orléans, Oran.

CASTANIER (ERNEST), membre fondateur, avocat, Génolhac.

CAZOT (JULES), questeur du Sénat, Paris.

CHABAUD (LÉOPOLD), ancien membre résidant, avocat, Alais.

CHABANEAU (CAMILLE), ✲, professeur à l'Université de Montpellier.

CHEVALIER (JULES), membre fondateur, docteur en médecine, Alais.

DELFIEU (EMILE), ancien membre résidant, I. ⚙, inspecteur des postes et télégraphes, Valence.

DESMONS (FRÉDÉRIC), vice-président du Sénat, Paris.

DUCLAUX, directeur de l'Institut Pasteur, Paris.

FABRE (GEORGES), ancien membre résidant, ✲, O. ⛃, I. ⚙, inspecteur des Eaux et Forêts, Nimes.

FAURE (MAURICE), félibre majoral, sénateur de la Drôme, Paris.

FRAISSINET (EDOUARD), membre fondateur, ingénieur civil, Alais.

GIDE (CHARLES), professeur d'économie politique, Paris.

GOURDOUX (CÉSAR), I. ⚙, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Paris.

GRASSET, ✲, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.

GUIMET, directeur des Annales du musée Guimet, Paris.

LALLEMAND (CHARLES), I. ⚙, ⛃, ancien membre résidant, sous-préfet d'Alais.

LEDOUX (ACHILLE), membre fondateur, ✲, inspecteur général des mines, Paris.

LISBONNE (JOSEPH), membre fondateur, homme de lettres, au Plos, Saint-Jean-du-Pin.

Hosted by Google

LOMBARD-DUMAS (ARMAND), I. ❶, botaniste et géologue, Sommières.

MALZAC (MIRANDA), ✲, I. ❶, ancien membre résidant, ancien député du Gard, Paris.

MARTEL (E.-A.), ✲, président de la société de Spéléologie, Paris.

MARUÉJOLS (GASTON), avocat, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

MAUMÉJEAN (GUILLAUME), ancien membre résidant, I. ❶, professeur au lycée J.-B. Dumas, Alais.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), O. ✲, capoulié honoraire du Félibrige, Maillane (B.-d.-R.)

NÉEL (le pasteur JAMES), ancien membre résidant, Alais.

PAGÈS (EUGÈNE), ancien membre résidant, juge suppléant de la Justice de Paix, Alais.

PIN (ÉMILE), A. ❶, ancien membre résidant, avocat, Alais.

RAMEL (FERNAND DE), ✲, ancien membre résidant, député du Gard, Paris.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), ancien membre résidant, rentier, Alais.

ROUVILLE (PAUL), O. ✲, doyen honoraire de la Faculté des sciences, Montpellier.

SABATIER (ARMAND), doyen de la Faculté des sciences, Montpellier.

TOURTOULON (baron CHARLES DE), I. ❶, homme de lettres, Aix-en-Provence.

TROULHIAS (NUMA), ancien membre résidant, archéologue et numismate, Alais.

Hosted by Google

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. DUGAS (Fernand), docteur en droit, avocat, élu le 4 mai 1878.

2 OBERKAMPFF de DABRUN (le Baron Emile), méd. or, receveur particulier des finances en retraite, château d'Ayrolles, élu le 20 novembre 1880.

3 PAUL (Félix), I. ✪, O. ✱, professeur au lycée J.-B. Dumas, conseiller municipal, élu le 4 juin 1881.

4 DUFFÈS (Emile), A. ✪, avoué, élu le 29 juillet 1882.

5 BOISSIER (Ernest), ✱, vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

6 ESPÉRANDIEU (Emile), A. ✪, ancien maire d'Alais, élu le 25 septembre 1886.

7 BALME (Léopold), architecte, conseiller d'arrondissement, élu le 8 avril 1888.

8 AUSSET (Odilon), ✻, I. ✪, proviseur du lycée J.-B. Dumas, élu le 22 février 1890.

9 BERTHEZENNE (Ferdinand), avocat, maire d'Alais, élu le 4 juillet 1890.

10 MARTEL-FAVAND (Louis), licencié en droit, industriel, élu le 24 janvier 1891.

11 MARTEL-TEULON (Louis), ✻, ancien président du Tribunal de commerce, élu le 5 novembre 1891.

12 ROCHER (Jean-Pierre), chef de la comptabilité des Mines, Fonderies et Forges d'Alais, élu le 10 mars 1892.

13 BEAU (Emmanuel), ingénieur, élu le 26 janvier 1893.

Hosted by Google

14 BLAVET (ALCIDE), A. ✪, licencié en droit, élu le 15 mars 1893.

15 BERTRAND-LAUZE (DENIS), A. ✪, ✱, membre du Conseil général du Gard, docteur en médecine, élu le 15 novembre 1894.

16 DELMAS (GABRIEL), greffier en chef du Tribunal de première instance, élu le 5 novembre 1894.

17 FABRE (CHARLES), rentier, élu le 15 octobre 1895.

18 BERTHARION (ANTONIN), A. ✪, contrôleur des mines, élu le 31 décembre 1895.

19 CASTELA (JUSTIN), directeur de l'Usine à gaz, élu le 31 décembre 1895.

20 BARRAUD (FERDINAND), architecte, élu le 11 février 1896.

21 BRABO (JULIEN), imprimeur, élu le 11 février 1896.

22 HAON (GABRIEL), industriel, A. ✪, ✠, élu le 9 mars 1897.

23 CORNETTE (CHARLES), A. ✪, commis-greffier, élu le 22 décembre 1898.

24 PATTUS (HENRI), vétérinaire, élu le 22 décembre 1898.

25 ROBIN (l'Abbé XAVIER), élu le 12 juillet 1899.

26 AUPHAN (JULES), licencié en droit, chef du contentieux à la Compagnie houillère de Rochebelle, élu le 30 novembre 1899.

27 GILLY (PROSPER), A. ✪, ✱, expert-géomètre, élu le 17 mai 1900.

28 BONNES (FRANÇOIS), professeur à l'Ecole des Mineurs, élu le 20 décembre 1900.

29 COLOMB (MAURICE), O. ✠, avocat, conseiller municipal, élu le 20 décembre 1900.

30 FREYCHET (LOUIS), agent-voyer d'arrondissement, élu le 27 mars 1902.

31 PONCET (HONORÉ), juge au Tribunal de commerce, élu le 27 mars 1902.

Hosted by Google

32 CARLI (Euclide), correspondant de l'Académie de Nimes, élu le 27 mars 1902.

33 RIVIÈRE (Louis), magistrat, élu le 27 mars 1902.

34 BOURINET (Louis), A. ✿, commissaire de police, élu le 16 février 1903.

35 SAUVAGE (Henri), avocat.

36 .....

37 .....

38 .....

39 .....

40 .....

Hosted by Google

MEMBRES ASSOCIÉS

ABAUZIT, Juge suppléant au Tribunal d'Alais.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, Alais.

ALIZON ( ), membre du Conseil général de l'Ardèche, avocat, Alais.

BOISSON (JEAN), industriel, Alais.

BASTIDE (EDOUARD), négociant à Alais.

BOUDON (RENÉ), O. ✲, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

BOUQUET, géomètre en chef, Grand'Combe.

BOUQUET (MARCEL), ingénieur sondeur, Grand'Combe.

CASTELBON, ✲, président du Conseil d'arrondissement, pharmacien, la Vernarède.

CAZALIS DE FONDOUCE (PAUL), ✲, I. ✪, archéologue, Montpellier.

CHABAL (CAMILLE), receveur particulier des finances, Alais.

CHABRIER (FERDINAND), bibliothécaire, Alais.

DASTARAC (LÉON), avocat, Alais.

DUMAS (FERDINAND), pharmacien, Alais.

DUMAS (ULYSSE), A. ✪, à Baron (Gard).

DURAND (ERNEST) A. ✪, curé à Peyremale (Gard).

ELOY-VINCENT (ALBERT), I. ✪, homme de lettres et artiste peintre, Paris.

EVESQUE (LOUIS), secrétaire du Syndicat agricole de Saint-Jean-de-Valériscle.

FALGAIROLLE (PROSPER), A. ✪, archéologue, Vauvert.

FESQUET Jean, avoué, Alais.

FRANCEZON (PAUL), ✲, A. ✪, filateur, Alais.

GALHAC (LOUIS), ✠, pharmacien, Alais.

GLORIEUX (FLORENTIN), ingénieur, Alais.

GROS (JULES), chef de gare, Salindres.

Hosted by Google

HEDERER (AUGUSTIN), A ✪, receveur des Postes, Télégraphes et Téléphones, Alais.

LOMBARD (LÉON), A. ✪, sous-préfet de Nyons.

MARSAULT (J.-B.), ✲, ingénieur, Bessèges.

MARTIN (JOSEPH), inspecteur des forêts, Nimes.

MEYRIEU (CLAUDE), pharmacien, Alais.

OLIVIER (Henri), ingénieur, Gagnières.

PÉCHINEY (ALFRED), directeur des usines de Salindres.

PEYRE (EMILE), ingénieur, Tamaris.

PEYRE (LÉON), ingénieur, Alais.

PIERREDON (ALFRED), ingénieur à Alais.

PLATON, Instituteur à Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard).

PONCET ( ), ✲ ✠, capitaine de gendarmerie, Alais.

POUGET (JOSEPH), avocat, juge-suppléant, maire de Saint-Privat-des-Vieux.

REBOUL (Joseph), notaire, Alais.

ROUSSELIER (J.-G.), ingénieur, Marseille.

ROUSSY (LÉON), avoué, Alais.

ROUX (PIERRE), ✲, ancien membre résidant, percepteur en retraite, Clermont-Ferrand.

SÉRAPHIN, A. ✪, agent-voyer d'arrondissement, Nimes.

SEYNES (JULES DE), ✲, maire de Rousson.

VARIN D'AINVELLE (AMÉDÉE), maire de Servas.

VEILLON (PAUL), secrétaire-général de la Préfecture du Lot.

VIÉ, ✠, commissaire spécial, Alais.

VILLARS (LÉON), secrétaire du syndicat Agricole, Alais.

ZALESKI (LUDWICK), docteur en médecine, Alais.

Hosted by Google

MEMBRES FONDATEURS DECÉDÉS

DADRE (ADRIEN). Avocat, ancien conseiller municipal d'Alais.

DESHOURS (LOUIS), Avocat.

DESTREMX (LÉONCE), ancien député, ancien membre du Conseil Général de l'Ardèche, ancien maire de Saint-Christol-les-Alais.

DUBOIS (ANTONY), avocat.

GAUJOUX (EUGÈNE), ancien professeur au Collège.

GROS (AMÉDÉE), architecte, ancien conseiller municipal d'Alais.

LARGUIER (FRÉDÉRIC). docteur en médecine.

MALINOWSKI (JACQUES), ancien professeur au Collège.

MERLE (HENRI), directeur de la Compagnie des Produits chimiques de Salindres.

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien conseiller municipal d'Alais.

Hosted by Google

	PRÉSIDENTS	VICE-PRÉSIDENTS
	de la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais*	
1868-69	Dr A. PLANTIER.	L. DESTREMX.
1869-70	L. DESTREMX.	Dr V. AUPHAN.
1870	Dr V. AUPHAN.	A. DADRE.
1871	A. DADRE.	M. DHOMBRES.
1872	M. DHOMBRES.	G. CHARVET.
1873	G. CHARVET.	F. FRANCEZON.
1874	F. FRANCEZON.	L. CASTANIER.
1875	L. CASTANIER.	F. ROUX.
1876	E. PIN.	Dr A. PLANTIER.
1877	Dr A. PLANTIER.	J. DUCLAUX-MONTEIL.
1878	F. ROUX.	Dr V. AUPHAN.
1879	J. DUCLAUX-MONTEIL.	C. FABRE.
1880	C. FABRE.	P. DE LACHADENÈDE.
1881	P. DE LACHADENÈDE.	G. FABRE.
1882	G. FABRE.	C. MAUMÉJEAN.
1883	G. MAUMÉJEAN.	P. ESCALLE.
1884	P. ESCALLE.	A. BARDON ; F. DUGAS
1885	F. DUGAS.	F. ROUX.
1886	F. ROUX.	E. OBERKAMPFF.
1887	E. OBERKAMPFF.	J.-H. LABBÉ.
1888	J.-H. LABBÉ.	F. RIGAUD.
1889	F. RIGAUD.	Dr A. PLANTIER.
1890	Dr A. PLANTIER.	E. BOISSIER.
1891	Dr A. PLANTIER.	O. AUSSET.
1892	O. AUSSET.	E. DUFFÈS.
1893	E. DUFFÈS.	A. GROS.
1894	A. GROS.	E. DELFIEU.
1895	E. DELFIEU.	F. PAUL.
1896	E. DELFIEU.	F. PAUL.
1897	F. PAUL.	D. BERTRAND-LAUZE.
1898	H. NÈGRE-GAY.	C. DE CABISSOLE.
1899	C. DE CABISSOLE.	C. ARNASSAN.
1900	C. ARNASSAN.	C. LALLEMAND.
1901	C. LALLEMAND.	A. BLAVET.
1902	A. BLAVET.	F. BONNES.
1903	F. BONNES.	M. COLOMB.

Hosted by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ain.....	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, Bourg.
Aisne.....	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Algérie.....	Société d'Agriculture.
—	Académie d'Hippone, Bône.
—	Société archéologique du département de Constantine.
Alpes (Basses).....	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Digne.
Alpes (Hautes).....	Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, Gap.
Alpes (Maritimes)....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, Nice.
—	Société scientifique, littéraire et des beaux-arts, Cannes.
Ardèche.....	Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, Privas.
—	Société historique et archéologique, les Vans.

Hosted by Google

Ariège.....	Société ariégeoise des sciences, lettres et arts ; Société d'agriculture et des arts de l'Ariège, Foix.
Aube.....	Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, Troyes.
Aude.....	Société de lecture; la *Revue méridionale,* Carcassonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Rodez.
Bouches-du-Rhône...	Académie des sciences, lettres et beaux-arts ; Société scientifique et industrielle, Marseille.
—	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres ; Société historique de Provence, Aix.
—	*Lou Felibrige,* Marseille.
Cantal.....	Société de la haute Auvergne, Aurillac.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
—	Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, La Rochelle.
Corrèze.....	Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Brive.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Dijon.
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
Doubs.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Besançon.
Drôme.....	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Romans.

Hosted by Google

Gard.....	Académie de Nimes ; Société d'agriculture du Gard ; Société d'étude des sciences naturelles, Nimes.
—	Société d'agriculture d'Alais.
Haute-Garonne.....	Académie des Jeux floraux ; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Société archéologique du midi de la France ; Société d'histoire naturelle ; Bibliothèque universitaire ; La *Terro d'Oc,* Toulouse.
Gers.....	Société archéologique du Gers ; Société historique de Gascogne, Auch.
Gironde.....	Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de la Gironde ; Société des sciences physiques et naturelles, Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres ; Société archéologique ; Société languedocienne de Géographie ; Société pour l'étude des langues romanes ; Société des sciences naturelles et physiques ; *La Campana de Magalouna*, Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire ; Société d'étude des sciences naturelles, Béziers.
Isère.....	Académie delphinale, Grenoble.
Landes.....	Société de Borda, Dax.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, arts et belles-lettres du département de la Loire, Saint-Etienne.
Loire (Haute-).....	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ; Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, Le Puy.

Hosted by Google

Lot	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, Cahors.
Lot-et-Garonne.....	Société d'agriculture, sciences et arts, Agen.
Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, Mende.
Marne (Haute).....	Société historique et archéologique, Langres.
Nièvre.....	Société académique du Nivernais ; Société nivernaise des lettres, sciences et arts, Nevers.
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société d'émulation de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales..	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, Perpignan.
Rhône.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société littéraire, historique et archéologique, Lyon.
Saône-et-Loire.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Mâcon.
Savoie.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Chambéry.
Savoie (Haute).....	Société florimontane, Annecy.
—	Académie chablaisienne, Thonon.
Seine.....	Annales du Musée Guimet ; Académie des lettres, sciences et beaux-arts de la Province, 35, rue Rousselet ; Société nationale des antiquaires de France ; Société française de numismatique et d'archéologie ; Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes ; Société philotechnique, 8, rue de la Banque ;

Hosted by Google

Seine.....	Société de spéléologie, rue des Grands Augustins, 7, *Revue félibréenne*, 9, rue Richepanse, Paris.
Tarn.....	Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, Albi.
Tarn-et-Garonne.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques, Draguignan.
Vaucluse.....	Académie de Vaucluse, Avignon.
Isère.....	*La Revue épigraphique*, place du Palais, Vienne.
Vienne (Haute).....	Société archéologique et historique du Limousin, Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Geological Survey ; Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

Hosted by Google

LAURÉATS

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

Lycée J.-B. Dumas

1869 — DUFOIX Léonce, d'Anduze.
1870 — GAL Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1872 — BERNARD Elisée, de Durfort.
1873 — CHIRON Louis, de Nyons (Drôme).
1874 — ZIROMSKI Théodore, d'Alais.
1875 — PELADAN Ferdinand, de St-Etienne-Vallée-Française (Loz).
1876 — TURC Paul, de Bédouès (Lozère).
1877 — OLIVIER Henri, de Montluçon (Allier).
1878 — BONNIOL Paul, de Sainte-Croix (Lozère).
1879 — ANCELIN Louis, de Meynes.
1880 — PLATON Gabriel, de La Grand'Combe.
1881 — FRAISSINET Amédée, d'Alais.
1882 — ALDEBERT François, de La Grand'Combe.
1883 — MEGZER Frédéric, de Paris.
1884 — FAUCHER Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1885 — PEYRE Jules, de Salindres.
1886 — CAILHAU Lucien, de Nimes.
1887 — TEISSIER Abel, de Chamborigaud.
1888 — GASCUEL Gaston, de Saint-Christol.
1890 — HENRY Louis, de Nimes.
1891 — AUSSET Henri, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1892 — BARBAZAN Henri, de Saint-Thibéry (Hérault).
1893 — AUSSET Aimé, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1894 — JOYEUX Ulysse, d'Aigaliers.
1895 — FONSAGRIVE Michel, d'Ens (Pyrénées-Orientales).
1896 — DELEUZE Emile, de Bessèges.
1897 — AUSSET Emile, de Montauban.
1898 — ALTEIRAC Louis, de Loiras (Hérault).
1898 — BARRAUD Alphonse, de Cransac (Aveyron).
1899 — GALIBERT Ernest, de Ners.
1900 — FABRÈGUE Emile, du Caylar.
1901 — PASSEBOIS René, de Bône (Algérie).
1902 — BLANC Fernand, de Saint-Ambroix (Gard).
1902 — CHABROL Henri, de Branoux (Gard).
1903 — RIFFARD Marcel, de Villa-d'Ocampo (République Argent.)

Collège de Jeunes Filles

1895 — UTÉZA Louise, de Grenoble.
1896 — PIC Valérie, d'Alais.
1897 — BERBIGUIER Louise, de Lasalle (Gard).
1900 — GAL Marie-Louise, de Pompignan (Gard).
1901 — SUJOL Valentine, de Cros (Gard).
1902 — NAUDY Alice, de Barbaira (Aude).
1903 — NAGIER Madeleine, de la Grand'Combe (Gard).

Hosted by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS

Séance du 16 Janvier 1904

M. Bonnes, président, préside cette réunion à laquelle assistent :

MM. Blavet, Paul, Carli, Martel, Haon et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. Carli donne lecture d'une poésie de M. Lisbonne, intitulée : *La Fortune.*

M. Haon lit ensuite deux pièces de vers : *Pages d'album*, l'une en français, l'autre en languedocien.

Hosted by Google

Ces trois poésies sont très goûtées de l'assistance.

M. le Président se fait l'interprète de tous en félicitant les auteurs.

M. Carli a ensuite la parole pour sa communication : *Un règlement monastique chez les Boudhistes.*

M. Carli a tout d'abord soumis à l'examen des sociétaires présents, une fort belle pièce de l'art hindou, une statue de Bouddah en bois de rose doré, sculptée et montée dans une niche en bois d'ébène, d'un travail très fin.

Puis il a lu, au milieu de l'attention générale, le *règlement des associations monastiques de l'Inde.*

Ce règlement est d'une haute portée morale. L'on y reconnaît bien des points de ressemblance avec les règlements religieux occidentaux. Chacun saura gré à M. Carli d'avoir exposé avec un soin si minutieux, l'étude qu'il a poursuivie des religions indiennes.

M. le Président remercie M. Carli de sa communication.

Il est ensuite décidé que la prochaine séance sera consacrée à une communication de M. Alcide Blavet, *Sur quelques questions d'ordre social dans les pièces dramatiques contemporaines.*

La séance est levée.

Le Président,
BONNES.

Le Secrétaire,
BOURINET.

Hosted by Google

Séance du 18 Février 1904

Etaient présents : MM. Bonnes, président ; Néel, Martel, Carli, Roussy, Cornette, Dugas, Blavet, Fabre, Haon, Colomb et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour porte : *De quelques questions d'ordre social dans les pièces dramatiques contemporaines*, par M. Alcide Blavet.

M. Bonnes donne immédiatement la parole à M. Blavet pour sa communication.

Notre sympathique confrère en indiquant les grandes lignes de ce sujet intéressant, et en invitant dans l'auditoire des membres plus autorisés, selon lui, à suivre et à élargir la voie qu'il a modestement tracée, se borne à étudier un seul auteur, classique désormais, Alexandre Dumas fils, dont les thèses audacieuses, qui eurent du retentissement, firent les premières entrer le droit et les questions d'ordre social dans la dramaturgie.

Il signale néanmoins les pièces contemporaines de MM. Hervieu, Ancey, Guinon, Brieux, Lavedan, Maurice Donnay qui, pour essayer de résoudre certains problèmes sociaux, ont dans *Les Tenailles*, *Les Avariés*, *Décadence*, *Ces Messieurs*, *La Robe rouge*, *Le Dédale*, etc., etc., prêché les maximes d'une philosophie nouvelle en discutant le mariage, la famille, l'adultère, les maladies contagieuses, l'allaitement, le divorce, les mœurs du clergé, le judaïsme et les confessions.

Tous cherchent à donner aux spectateurs des leçons de sagesse, de justice et de bonheur et Dumas fils fut le précurseur des auteurs dramatiques actuels.

Hosted by Google

Il fut d'abord l'apôtre du divorce, l'avocat du fils naturel et l'un des propagandistes fervents de la recherche de la paternité.

Selon le conférencier, si Alexandre Dumas fils a puissamment contribué à l'élaboration, par ses pièces et par ses préfaces de la loi sur le divorce, et à la mise à l'ordre du jour des deux autres questions il ne reste pas démontré cependant que ces problèmes sociaux aient eu une résolution bonne et profitable.

Le mariage reste toujours l'union légale par excellence et le divorce n'en est qu'une issue exceptionnelle pour les mauvais ou pour les malheureux époux — encore n'est-ce pas toujours une issue comme semble le prouver la dernière pièce de M. Paul Hervieu : *Le Dédale.*

La recherche de la paternité n'est point chose nouvelle ; elle existait avant 1770 et ne fut abolie que trente ans après par les rédacteurs du Code civil qui la condamnaient au nom de la morale; elle serait en effet malhonnête et dangereuse et créerait des abus plus nombreux que ceux qu'elle croirait pouvoir détruire,

Enfin si Dumas a réhabilité, comme il convenait, le fils naturel probe et intelligent, il n'a nullement amoindri tous ceux qui sont des fils légitimes. Le fils naturel qu'il nous a présenté est une ingénieuse exception et il ne semble pas que de nouveaux sectes et de nouvelles lois soient devenus nécessaires ; ses préoccupations sur l'enfant naturel furent d'ordre purement moral, l'institution du mariage et de la famille n'a eu nullement à souffrir de la thèse du dramaturge et il reste toujours un honneur d'être époux régulier et fils légitime.

La conclusion du conférencier c'est que les thèses de Dumas fils, et probablement de la plupart des auteurs dramatiques contemporains, sont des thèses d'exception et non de généralité.

Hosted by Google

La Littérature actuelle et tous les esprits en général se laissent passionner trop facilement pour les âmes incomprises des esthètes et pour les nerfs de quelques détraqués. Mais il y a aussi, il y a surtout des êtres robustes et sous prétexte de ne laisser personne au bord des chemins on retarde la troupe des valides sur la route du progrès. Et il cite en conclusion cette parole d'un personnage de Brieux : « Le mal n'est pas tant dans les institutions, il est surtout dans les consciences ».

Ce sujet donne lieu à un échange d'observations entre M. Blavet et MM. Bonnes, Dugas, Roussy, Colomb, Haon et Carli.

M. le Président remercie M. Blavet au nom de la Société pour son intéressante communication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, BONNES. — *Le Secrétaire,* BOURINET.

Séance du 10 Mars 1904

Etaient présents : MM. Bonnes, président ; Haon, secrétaire-général ; Freychet, secrétaire ; Delmas ; Martel, trésorier ; Blavet et Bourinet, secrétaire-adjoint ;

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition du bureau, M. Sauvage, membre non résidant est nommé membre résidant.

M. le Président donne communication d'une lettre

Hosted by Google

par laquelle M. Néel, donne sa démission de membre de la Société.

Cette démission est acceptée avec regret par tous les membres présents.

Comme reconnaissance des bons services rendus à la Société, M. Néel est nommé à l'unanimité par tous les membres présents membre honoraire.

M. Haon est chargé de communiquer cette décision à notre très estimé confrère.

M. Blavet propose que le compte-rendu de l'excursion au bois de Païolive, soit inséré dans le *Bulletin* de 1903. Sa proposition est acceptée.

M. Colomb, vice-président, propose qu'une médaille d'encouragement soit offerte par la Société à l'Ecole professionnelle d'Alais, dirigée par M. Fabre.

Cette proposition est prise en considération et acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour porte :

Remplacement des membres du bureau dont les pouvoirs sont expirés ;

Rapport du secrétaire-général.

La réunion n'étant pas en nombre le vote est renvoyé à la prochaine séance conformément à l'article 14 des statuts.

M. Haon, secrétaire-général, lit le compte-rendu des travaux de la Société pour l'année 1903.

Ce compte-rendu est finement exposée par notre dévoué confrère qui est l'objet des félicitations bien méritées de tous les membres présents.

Il est ensuite décidé que la prochaine séance sera consacrée à la constitution définitive du nouveau bureau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, BONNES. — *Le Secrétaire,* BOURINET.

Hosted by Google

Séance du 17 Mars 1904

Etaient présents : MM. Bonnes, président ; Blavet, Martel, Sauvage, Carli, Haon, Galhac et Bourinet, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernère séance est lu et adopté.

M. Haon lit deux pièces de vers qu'il a reçues de M. Dantier. La première à l'adresse de notre très honorable président, M. Bonnes ; et l'autre à notre estimé secrétaire, M. Freychet. Cette communication est très goûtée.

M. le Président en son nom personnel remercie M. Dantier qui est l'auteur de cette communication.

M. Alizon, avocat et conseiller général de l'Ardèche, est présenté comme membre non résidant par MM. Colomb et Blavet.

Il est ensuite procédé au remplacement du vice-président qui passe président de droit, du secrétaire-adjoint qui passe également secrétaire de droit, du trésorier dont les pouvoirs sont expirés. Le vote a lieu au scrutin secret.

Sont nommés à l'unanimité :

Vice-Président, MM. Delmas ; *Secrétaire-Adjoint*, Sauvage ; *Trésorier*, Martel (réélu).

En conséquence, le Bureau pour l'année 1904, se trouve constitué comme suit :

Président, MM. Colomb ; *Vice-Président*, Delmas ; *Secrétaire général*, Haon ; *Secrétaire*, Bourinet ; *Secrétaire-Adjoint*, Sauvage ; *Bibliothécaire-Archiviste*, Carli ; *Trésorier*, Martel.

Hosted by Google

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le Président,
BONNES.

Le Secrétaire,
BOURINET.

Séance d'installation du 24 Mars 1904

Sont présents : MM. Bonnes, président sortant ; Colomb, Martel, Sauvage, Haon, Delmas, Carli, Blavet, Alizon, Cornette, Fabre et Bourinet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire et adopté sans observations.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Alizon, qui assiste pour la première fois à la séance, nommé comme membre non résidant.

M. Martel a ensuite la parole pour exposer la situation financière de la Société.

Cette situation est finement exposée par notre très sympathique trésorier qui est l'objet des félicitations de tous les membres présents.

M. Bonnes, président, dont les pouvoirs sont expirés, prend la parole et en quelques mots sentis remercie les membres du Bureau, qui pendant l'année qui vient de s'écouler lui ont prêté un concours franc et complet. Il est heureux d'avoir pour successeur un homme jeune tel que M. Colomb, dont le dévouement aux intérêts de la Société est connu de tous.

Hosted by Google

Il cède ensuite le fauteuil au nouveau président pour l'année 1904.

M. Colomb, nommé président, et M. Delmas, vice-président, prononcent deux allocutions qui sont très applaudies.

M. le Président déclare le nouveau bureau installé puis annonce que la prochaine séance est fixée au 21 Avril.

Il est ensuite procédé à la nomination d'une commission chargée des excursions et de la publication du *Bulletin*.

Pour les excursions sont désignés : MM. Freychet, Bourinet, Alizon, Bonnes, Cornette, Delmas, Fabre et Sauvage.

Pour les archives et le *Bulletin* : MM. Carli, Blavet, Haon et Bonnes.

Il est ensuite décidé qu'une excursion sera faite au Pont d'Arc, par les membres de la Société vers la fin du mois de Mai.

La séance est ensuite levée.

Le Président, BONNES. — *Le Secrétaire*, BOURINET.

Séance du 21 Avril 1904

Sont présents à la réunion : MM. Colomb, président ; Ausset, Martel, Rocher, Alizon, Bonnes, Carli, Dugas, Haon, secrétaire-général, et Bourinet, secrétaire.

Hosted by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

MM. Abauzit, juge suppléant au tribunal d'Alais ; l'abbé Durand, curé de Peyremale ; et Edouard Bastide, négociant à Alais, sont élus à l'unanimité comme membres non résidants ; le premier présenté par MM. Colomb et Bourinet ; le deuxième par MM. Dugas et Haon ; et le troisième par MM. Colomb et Sauvage.

Ces trois membres sont élus conformément à l'article 3 des statuts.

M. le Président fait l'éloge de M. l'abbé de Broves, décédé tout récemment dans sa commune à Saint-Jean-du-Pin ; il remercie en même temps la délégation qui a assisté aux obsèques et notamment M. Haon qui s'est fait l'interprète de ses confrères en prononçant sur la tombe de M. l'abbé de Broves le discours faisant connaître les mérites de notre regretté confrère.

Il est décidé par les membres présents, que les communications déjà annoncées, se feront aux dates suivantes :

Jeudi 28 Avril, *Retraites ouvrières*, par M. Haon ; samedi 14 Mai, *Sur le chemin de fer d'intérêt local de Sainte-Cécile à Florac*, par M. Ausset ; samedi 21 Mai, *Pont d'Arc*, par M. Alizon, avocat.

M. Ausset informe l'assemblée que la Société d'Aix-en-Provence demande à échanger son *Bulletin* contre celui de la Société scientifique et littéraire d'Alais. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président dépose sur le bureau une lettre de l'Académie de Vaucluse invitant la Société à désigner pour la représenter un ou plusieurs délégués pour assister aux fêtes qui auront lieu à Vaucluse et à Avignon, les 16 et 17 Juillet prochain pour commémorer le 6me *Centenaire de la naissance de Pétrarque*. Cette proposition est acceptée.

Hosted by Google

En ce qui concerne l'organisation de la prochaine excursion, la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée au Jeudi 28 Avril.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, COLOMB. *Le Secrétaire,* BOURINET.

Séance du 5 Mai 1904

Sont présents à cette réunion : MM. Colomb, président ; Lallemand, sous-préfet ; Dugas, Sauvage, Ausset, Rocher, Carli, Haon, Alizon et Bourinet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président dépose sur le bureau deux brochures de M. Charles Lallemand, sous-préfet, ayant pour titre : *La crise de la filature et la crise de la sériciculture* ; *Un remède efficace ; L'organisation coopérative de la filature de soie*, exposé présenté à l'Union des Syndicats professionnels agricoles des Cévennes dans sa séance du 28 Mars 1904, par M. Charles Lallemand, président d'honneur de l'Union.

Hosted by Google

M. Colomb, président, remercie chaleureusement M. Lallemand de l'hommage gracieux de son travail à la Société sur l'organisation coopérative de la filature de soie, organisation qui est sûrement appelée à donner un nouvel essor à une industrie en péril et ayant pour principal but de faire renaître le bien-être d'une région si éprouvée actuellement.

Il est décidé que ces deux brochures feront partie des archives de ladite Société.

M. le Président dit qu'il a reçu une lettre de M. le docteur Auphan, demandant à ce que le *Bulletin* de la Société publie le travail de M. , sur M. Parran, ancien ingénieur de l'Etat, directeur des mines de Mokta-el-Hadid.

La Société décide qu'elle ne peut insérer le travail, qui n'a pas donné lieu à aucune communication de la part de son auteur, et, pour rendre hommage à l'éminent ingénieur, charge MM. Auphan et Dugas, amis intimes de la famille de M. Parran, de l'élaboration d'une *Notice* qui paraîtra dans le prochain *Bulletin*. Il est également décidé qu'une reproduction de la photographie de notre regretté confrère M. Gros, paraîtra dans le prochain *Bulletin* pour faire suite dans la Biographie, élaborée par notre sympathique secrétaire général, M. Haon.

La parole est ensuite donnée à M. Haon pour sa communication sur les *Retraites ouvrières*.

Cette intéressante communication, présentée avec beaucoup de clarté, vaut à M. Haon les remerciements et les félicitations de M. le Président, qui en propose l'insertion dans le prochain *Bulletin*.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Une discussion s'engage entre divers membres au sujet de la date qui pourrait être fixée pour l'excursion qui doit avoir lieu au Pont d'Arc.

Les membres présents décident que cette excursion aura lieu au 29 Mai ou au 5 Juin. MM. Colomb, président, et Alizon, avocat, sont chargés

Hosted by Google

de l'élaboration du programme de cette excursion.

La date officielle sera ultérieurement fixée dans une prochaine réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président, COLOMB.

Le Secrétaire, BOURINET.

Hosted by Google

Hosted by Google

ALLOCUTION DE M. BONNES

en quittant le fauteuil de la Présidence

Messieurs et chers Confrères,

L'année dernière à pareille époque vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence.

Vous vous rappelez quelles étaient mes hésitations ; combien j'aurais préféré rester dans vos rangs. Laissez-moi vous dire aujourd'hui que loin de regretter d'avoir cédé à vos instances, j'en suis tout heureux. Plus que par le passé, j'ai pu vous apprécier tous ; par le concours dévoué de beaucoup d'entre vous, par les conseils éclairés de la plupart, notamment de mon si aimable prédécesseur, par la collaboration si intense de tous les membres du bureau, particulièrement de notre secrétaire-adjoint, dont le zèle au-dessus de tout éloge a assuré la fréquence de nos réunions, il m'a été permis de mener à bien, sans efforts, l'œuvre dont vous m'aviez fait l'honneur de me charger. Je vous en exprime à tous la plus vive reconnaissance.

Hosted by Google

L'année qui vient de s'écouler a fourni son contingent ordinaire de travaux. Notre si sympathique et si distingué secrétaire général nous en a fait, selon l'usage, un excellent exposé au cours de notre avant-dernière séance.

Je n'ajouterai pas grand chose à ce qu'il nous a dit. Je me bornerai à exprimer le désir de voir se continuer, dans les environs, les courses qui, sur l'initiative de quelques-uns, à la tête desquels notre cher secrétaire M. Freychet, ont été inaugurées pendant mon année de présidence.

Ces courses présentent des avantages multiples ; elles instruisent d'abord et cela, non seulement sans fatigue intellectuelle, mais plutôt en délassant l'esprit ; elles nous apprennent aussi à nous mieux connaître et contribuent ainsi, puissamment, à resserrer les liens qui nous unissent.

Les sites intéressants sont nombreux dans la région ; quelques-uns d'entre eux n'ont rien à envier à d'autres plus classiques parce que plus connus, qu'on va chercher très loin dans les Pyrénées, les Alpes ou le Massif central.

Le Comité d'initiative de Nimes fait des efforts très louables pour amener les étrangers chez nous ; sachons apprécier nous-mêmes les beautés que nous invitons les autres à venir admirer.

Au besoin, ne nous laissons pas décourager par une première impression peu favorable ; il en est des beautés naturelles comme de beaucoup d'autres ; une éducation préalable est toujours nécessaire pour en comprendre la valeur.

Je pourrais vous citer de nombreux cas dont j'ai été témoin et où, alors que des connaisseurs s'extasiaient devant des splendeurs dépassant tout ce que l'imagination peut rêver, d'autres exprimaient leur déception par un haussement d'épaules significatif et se bornaient à laisser échapper un dédaigneux : « C'est ça ! »

Tel un sauvage arrivant directement des îles océaniennes que l'on mettrait en présence de l'une des merveilles du Louvre ou d'une partition de Mozart ou de Wagner.

Il serait désirable aussi, tout en ne dépassant pas certaines limites que les ressources de la Société ne nous

Hosted by Google

permettent pas de franchir, de consacrer de temps en temps une certaine somme à des recherches, à des fouilles, etc., pouvant fournir des indications précieuses au point de vue scientifique ou archéologique.

Celles tentées aux grottes de Soustelle, pendant l'année qui vient de s'écouler, n'ont pas donné de résultats satisfaisants, mais ce n'est nullement une raison pour que d'autres subissent le même sort.

La situation de notre caisse est excellente, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte par l'exposé si clair que nous en a fait notre excellent trésorier auquel nous devons adresser nos félicitations.

Et maintenant, mes chers Confrères, je vous invite à saluer respectueusement les membres que la mort nous a ravis.

M. Parran, l'un de nos associés depuis l'origine, s'est éteint à Célas dans sa propriété de la Liquière.

Ingénieur éminent parmi les plus éminents, il avait su, durant sa vie, assurer aux nombreuses affaires dont la haute direction lui avait été confiée, tout le succès et toute l'extension dont elles étaient susceptibles.

Ce n'est d'ailleurs pas à ce titre que nous avons à l'apprécier ici, ce soin revient à d'autres beaucoup plus autorisés. Pour nous, c'était le savant doublé d'un artiste et d'un bibliophile de la plus haute valeur.

C'est surtout la géologie qui fut sa science favorite. Il a publié dans notre Bulletin une étude remarquable sur la constitution du Gard. En outre, à une époque où une discussion des plus vives et des plus importantes se poursuivait entre l'Ecole française et l'Ecole allemande, sa perspicacité lui permit d'entrevoir la supériorité de la thèse soutenue par les savants d'Outre-Rhin et, maîtrisant ses sentiments patriotiques, s'inspirant du principe que la science n'a pas de patrie, dans le but de permettre aux géologues de notre région de se faire une idée sur la question qui faisait l'objet de la controverse, publia, toujours dans notre Bulletin, la traduction d'une remarquable étude faite dans l'Ardèche par le savant professeur allemand Oppel.

Hosted by Google

M. Amédée Gros, membre fondateur, beaucoup plus connu de tous, habitait depuis quelque temps Saint-Etienne où son fils s'est établi. C'est là que la mort est allée le surprendre.

Tout récemment, notre secrétaire général, M. Haon, nous a magistralement dépeint cette figure tout à fait Alaisienne, ce naturel bon enfant, jovial, contradicteur, railleur et insouciant, auquel un véritable tempérament d'artiste donnait un cachet spécial.

Tout le monde a encore présentes à l'esprit ses reparties souvent spirituelles, parfois bizarres ou paradoxales.

La sécurité des bas quartiers de la ville était sa principale préoccupation pendant les dernières années de sa vie. Elle devint une véritable obsession alors que ses facultés se furent affaiblies. On ne pouvait plus l'aborder sans qu'il levât une main vers le ciel, sous entendant ainsi à sa façon, que si le malheur n'était pas encore arrivé, on ne perdrait rien pour attendre.

Nous adresserons aussi nos regrets à quelques-uns de nos confrères que des circonstances indépendantes de leur volonté ont obligés à se séparer de nous.

En revanche, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres qui nous ont fait l'honneur de venir partager nos travaux.

J'ai terminé, Messieurs et chers Confrères. Mon successeur continuera la tradition. Jeune, sympathique à tous, habitué à manier la parole, disposant de tout le temps nécessaire, il saura, je n'en doute pas, donner une nouvelle impulsion à la marche de la Société.

S'il m'était permis encore de formuler un vœu, j'émettrais celui de le voir faire des efforts pour continuer à nous amener de nouveaux membres, des jeunes surtout. C'est à eux tout particulièrement qu'il appartient de donner un élan à la Société.

La culture des lettres, des sciences et des arts procure des satisfactions si vives, si élevées et si pures, qu'en fai-

Hosted by Google

sant des prosélytes sincères, non-seulement nous rendrons service à notre Société, mais nous ferons encore une bonne œuvre.

Je prie M. Colomb de venir prendre possession de la présidence.

M. BONNES.

Hosted by Google

Hosted by Google

DISCOURS DE M. COLOMB

M. Colomb prend place au fauteuil et prononce le discours suivant :

Messieurs et chers Confrères,

Si grand est l'honneur d'être appelé à présider vos réunions et diriger vos travaux, si petite est ma part à l'œuvre d'art, de science et de poésie entreprise par notre Compagnie, que je suis vraiment confus en prenant place au fauteuil présidentiel, pour vous exprimer toute ma gratitude. Votre bienveillance à mon égard est par trop grande et je vous en remercie avec tout mon cœur ; je crains seulement que vous n'ayez trop bien auguré de ma compétence, sinon de ma bonne volonté, et je me demande avec une certaine angoisse si en acceptant la glorieuse mais lourde tâche de continuer les traditions en renom dans votre Société, je n'ai pas assumé une tâche au-dessus de mes forces, et si dans son accomplissement je n'aurais pas quelque défaillance inconnue de mes prédécesseurs.

Avant tout, je tiens à remercier chaleureusement notre dévoué président sortant, dont le savoir n'a d'égal que la modestie, des si aimables paroles qu'il vient d'adresser au

Hosted by Google

bureau, et surtout de l'intelligente activité qu'il a su apporter dans l'exercice de ses fonctions ; désireux de marcher sur ces traces, je le prie de vouloir bien me prodiguer pour la direction utile de nos débats, ses conseils remplis d'expérience.

En même temps, je vous demande à tous, votre bienveillante indulgence pour un président inexpérimenté, et je fais appel au zèle et au dévouement des membres distingués de notre bureau, en particulier de notre sympathique vice-président, dont la nomination est un hommage bien dû à son mérite, pour m'aider à tenir haut et ferme notre modeste étendard et à suivre la voie que nous ont tracée tant de vaillants devanciers, poètes ou juristes, docteurs ou ingénieurs, universitaires ou industriels.

En terminant, permettez-moi d'exprimer le vœu que formait il y a deux ans un de mes brillants prédécesseurs : qu'il soit doux à chacun de nous de venir se retrouver de temps en temps le soir, après la tâche quotidienne, dans notre petit cénacle et là, oubliant que la vie est un combat, où lancées comme des flèches, les volontés contraires se disputent la victoire, y deviser agréablement et utilement des choses d'actualité et des progrès incessants de l'esprit humain.

Messieurs, n'ayant d'autres guides que " les étoiles d'or des idées ", loin des orages de la politique, des luttes des passions et des intérêts, élevons le ton de notre âme, des occupations terre à terre de tous les jours aux régions supérieures du vrai et du beau, et laissons parfois chanter en nous cet hymne mélodieux de la « sainte beauté, » qu'a célébrée ainsi un glorieux poète :

Elle seule survit, immuable, éternelle,
La mort peut disperser les univers tremblants,
Mais la beauté flamboie et tout renaît en elle
Et les mondes encore roulent sous ses pieds blancs.

M. COLOMB.

Hosted by Google

ALLOCUTION DE M. DELMAS

Vice-Président

Après les remarquables discours que vous venez d'entendre, permettez-moi de vous remercier du précieux témoignage de sympathie que vous m'avez donné, en m'accordant vos suffrages.

J'en ai été profondément touché.

J'adresse aussi des remerciements émus à notre sympathique Président pour les paroles si aimables qu'il m'a adressées, en l'assurant de mon concours le plus dévoué, toutes les fois qu'il jugera utile d'y faire appel.

Je le lui donnerai sans réserve, dans la mesure de mes faibles moyens.

Hosted by Google

Hosted by Google

ALLOCUTION

prononcée aux

OBSÈQUES DE M. L'ABBÉ DE BROVES

par M. Gabriel HAON, secrétaire général

« S'assimiler tous les progrès et toutes les connaissances de son temps ; se rendre capable de parler latin comme un Romain et d'être en français plus correct que Vaugelas lui-même ; recueillir les mots originaux du dialecte raïol ; collectionner des plantes, des insectes, des oiseaux, des curiosités minérales, des médailles anciennes ; découvrir tous les secrets de la sériciculture ; composer des ouvrages utiles, être le bienfaiteur d'une partie de l'humanité ; ne rien demander à personne ; aimer ses parents et ses amis ; n'avoir d'autre plaisir ici-bas que celui de vivre dans sa famille, de contempler les fleurs, de compter les poires de ses poiriers...»

Hosted by Google

Telles sont les paroles par lesquelles l'abbé de Broves dépeignait à larges traits celui dont il s'est fait l'historien, et j'allais dire le continuateur, Boissier de Sauvages.

Et n'est-ce pas là, Messieurs, aussi, le portrait de celui que nous accompagnons aujourd'hui pour la dernière fois ?

Il est dit qu'à force de vivre avec telles personnes on adopte leur genre de vie, leurs habitudes, l'on fait siennes leurs qualités, l'on marche dans la même voie qu'elles suivent... Dès sa première enfance, de Broves entendit parler de Boissier de Sauvages, et ce nom synthétisait pour lui l'esprit de sagesse dans la vie humaine, le calme bonheur d'une existence simple, l'amour de la nature, le plaisir de se rendre utile à ses concitoyens, de leur apporter des consolations dans les peines comme de prendre part à leurs joies et aux détails de leurs occupations quotidiennes.

« M'est avis, a écrit quelque part l'abbé de Broves, que le clergé ne peut et ne doit avoir d'autre uniformité que celle de ses fonctions, qui consistent purement, simplement et uniquement à être ici-bas le bon samaritain qui panse et qui guérit les maux individuels, les maux sociaux, les maux universels, par le moyen de l'huile, du vin, et des deux deniers que le Christ, sauveur des hommes, lui a confiés...»

D'autres diront mieux ce que fut ce noble caractère de prêtre. La Société scientifique et littéraire d'Alais vient aujourd'hui s'incliner devant la tombe de ce fin lettré, de ce spirituel philosophe, de cet érudit chercheur ; elle doit dire la perte qu'éprouve aujourd'hui le pays cévenol, par la mort inattendue de ce robuste fils de ses montagnes, de cet héritier de

Hosted by Google

Sauvages, de cet homme en qui s'était concentré l'esprit observateur et vif, l'amour du travail constant que rien ne rebute, le désir d'amélioration incessante, traits saillants du caractère des populations de nos riches vallées.

Sa famille était une des plus anciennes familles établies dans notre pays. Avec un soin pieux l'abbé de Broves a recueilli les documents relatifs à la vie de ses aïeux, dont plusieurs furent illustres; mais il ne faut pas prétendre que ce fut là, de sa part, œuvre d'orgueil : « Etre franchement et loyalement vertueux, conclut-il, voilà l'honneur, voilà ce qui est la sève des bonnes familles, et le gland d'où sortiront les grands chênes ! »

Aussi, est-ce avec un sentiment de profond respect que nous rendons aujourd'hui l'ultime hommage à l'historien consciencieux et érudit de l'abbé François de Sauvages et de l'illustre docteur de Sauvages.

La mémoire de l'abbé de Broves vivra dans ce pays cévenol. Ses confrères garderont avec un soin jaloux le souvenir de ce trop modeste lettré dont les œuvres demeureront comme un vivant témoignage du culte filial qu'il eut pour sa chère petite patrie.

G. H.

Hosted by Google

Hosted by Google

Notes sur un projet concernant les Retraites Ouvrières

La question des retraites ouvrières est, de plus en plus, une question d'actualité. Les hommes d'Etat comme les philanthropes se préoccupent à juste raison de satisfaire un vœu si légitime des citoyens laborieux, qui souhaitent, après une vie entière de travail, avoir droit à un repos assuré. Les actuaires s'occupent aussi de cette question, mais leurs froides colonnes de chiffres ne diminuent en rien l'enthousiasme chaleureux des hommes qui ne voient que le résultat à atteindre. Si l'on discute aussi longuement, c'est que le cœur et l'esprit ne sont pas d'accord.

L'on voit, ici, aux prises, le souci légitime d'en arriver à l'établissement si désiré des retraites nationales ouvrières, avec le souci non moins légitime d'une prudence peut-être un peu timorée. Suivant le tempérament et, disons-le aussi, les opinions de chacun, la balance penche du côté de la solidarité ou du côté de la prudence.

Hosted by Google

Mais la prudence consiste à marcher avec précaution, en évitant les écueils. Elle ne consiste pas à rester sur place, et à ne pas marcher du tout. C'est en nous pénétrant de cette donnée que nous rechercherons la solution désirée, en conciliant l'esprit de solidarité sociale avec un esprit de prudence dont la portée n'est pas moins sociale.

L'on a discuté sur les principes, l'on a discuté sur les systèmes, l'on a discuté beaucoup sur les mots. Nous retiendrons, des éléments qui se sont fait jour dans la discussion, deux points principaux. D'abord la discussion au point de vue financier, entre la méthode par capitalisation et la méthode par répartition. La capitalisation consiste à accumuler le capital nécessaire, afin que les ayants-droit en perçoivent les revenus. La répartition consiste à verser, à répartir directement entre les personnes retraitées, le montant des sommes versées chaque année par tous les affiliés du système. Sans discuter à fond ces deux méthodes, ce qui nous entraînerait loin, disons que le principe de la répartition écarté d'abord comme une utopie, a fini par s'imposer à l'attention des plus prévenus.

Le deuxième côté saillant de la discussion générale poursuivie, depuis quelques années surtout, au sujet des retraites ouvrières, a été la mise à contribution de la mutualité. L'on s'est dit qu'il y avait là un organisme devenu puissant, où des hommes quelquefois très experts, toujours très dévoués, réalisaient des merveilles dans l'application des principes de solidarité et d'aide sociales. De là à les charger de résoudre le problème des retraites ouvrières, il n'y avait qu'un pas, franchi avec entrain. Cependant la mutualité, comme toutes les bonnes choses, n'est excellente que lorsqu'elle est bien comprise, et qu'elle vient à sa place. Ne soyez donc pas surpris si un mutualiste qui s'est efforcé d'étudier les choses de près,

Hosted by Google

ne partage pas entièrement l'enthousiasme dont certains ont été pris devant un projet qui semble donner satisfaction un peu à tout le monde.

Il s'agit du projet que M. Dormoy, député de la Gironde, et deux de ses collègues, MM. Chaumet et Cazeaux-Cazalet, ont déposé dernièrement sur le Bureau de la Chambre des députés, au sujet de l'organisation des retraites ouvrières.

Sans analyser tout au long l'exposé des motifs et le texte de ce projet de loi, qui témoigne d'ailleurs d'un esprit éclairé et sincèrement désireux d'aboutir à la solution désirée, il me sera permis, Messieurs, de résumer ce projet en une page que j'emprunte d'ailleurs aux auteurs même du projet.

Conclusion de l'exposé des motifs

« On peut voir que nous nous sommes beaucoup « moins préoccupés de faire une œuvre originale que « de choisir, parmi des dispositions plus ou moins « nouvelles qui nous ont paru répondre aux vœux « exprimés jusqu'ici pour constituer un système « avantageux.

« Afin de rendre plus prompte et plus simple la « discussion du projet, nous avons, sur certains « points, adopté la rédaction de la proposition de « MM. Millerand et Guieysse, qui résume leurs étu- « des considérables sur la matière en même temps « que les travaux de la commission d'assurance et « de prévoyance sociale de la 7me législature.

Hosted by Google

« Les principes que nous posons et appliquons « sont les suivants :

« 1° Utilisation pour le service des retraites, des « organismes actuels : Caisse nationale des retrai- « tes pour la vieillesse, Sociétés de secours « mutuels, Syndicats de diverses natures fonc- « tionnant sous le contrôle de l'Etat, sans « aucune subvention directe, mais avec la majora- « tion du taux de l'intérêt servie actuellement aux « Sociétés de secours mutuels, limitée à une charge « maxima pour l'avenir.

« 2° Versements obligatoires égaux pour les « employeurs et les employés, fixés à 2 °/o du « salaire (jusqu'à 4.000 francs de salaire annuel).

« 3° Retraite liquidée normalement à 60 ans ou à « 55 ans à la demande de l'intéressé, s'il a 360 francs « de retraite ;

« 4° Taux des retraites basé sur l'effort de pré- « voyance qui aura été fait, et calculé d'après les « barèmes de la Caisse nationale des retraites pour « la vieillesse avec bonifications éventuelles.

« 5° Ressources financières demandées :

« *(a)* En période normale de fonctionnement du « système, à la répartition des fonds recueillis « l'année précédente, complétés, s'il y a lieu, par « les revenus du fond de réserve ;

« *(b)* En période transitoire, à la *répartition uni-* « *quement*, l'excédent de recettes étant employé à « constituer le fonds de réserve.

« 6° Emploi d'un livret de prévoyance, individuel, « d'un modèle uniforme, suivant partout le titulaire « et toujours à sa disposition.

« 7° Faculté pour les domestiques, ouvriers isolés « et petits patrons de profiter du bénéfice de la loi.

Hosted by Google

« C'est dans ces conditions que nous avons l'hon-
« neur de vous prier de vouloir bien adopter la
« proposition de loi ci-contre :

....

Vous me permettrez maintenant, Messieurs, de vous donner connaissance de la lettre ouverte adressée par votre confrère dans un organe mutualiste à MM. Dormoy, Chaumet et Cazeaux-Cazalet, au nom du Conseil d'administration de la *Caisse des Retraites des Travailleurs Français :*

Lettre ouverte à MM. A. Dormoy, Ch. Chaumet et Cazeaux-Cazalet, députés au sujet de leur Proposition de Loi sur les Retraites Ouvrières

---

Vous avez bien voulu, Messieurs, communiquer aux sociétés de mutualité le texte et l'exposé des motifs de votre projet de la loi sur l'organisation des retraites ouvrières. L'on doit vous savoir gré d'avoir réparé ainsi une omission regrettable de la Chambre des Députés en 1901. En effet, le législateur décida, à propos du projet de loi sur le même sujet, dont la discussion avait été

Hosted by Google

commencée, de prendre l'avis des associations professionnelles, patronales et ouvrières, industrielles, commerciales et agricoles, et des chambres de commerce ; toutes ces organisations avaient des intérêts en jeu dans la proposition de loi en question ; mais, fait assez inexplicable, l'on oublia de prendre l'avis des associations mutualistes, groupements de citoyens non seulement intéressés directement, mais encore possédant, sur le sujet en délibération, une expérience appréciable, faite d'une étude et d'une pratique quotidiennes.

Oui, Messieurs, comme vous le dites fort justement, « la nécessité des retraites pour la vieillesse n'est plus contestée, mais les avis sont très partagés sur la meilleure solution à adopter ». Les mutualistes sont déjà gagnés à la conviction de cette nécessité, leurs organisations en témoignent ; ils savent aussi combien compliqués sont les systèmes qui permettront d'arriver au but, et combien grandes sont les difficultés qu'il faut surmonter.

Votre système est basé sur le principe de la Répartition. *La Caisse des Retraites des Travailleurs Français* en sera d'autant plus heureuse, qu'étant la première société de retraites approuvée par l'Etat (loi de 1898) basée sur le principe de la *Répartition*, elle voit aujourd'hui consacrer par des législateurs le principe qui est le sien, et que tant de mutualistes de bonne foi, ont, jusqu'ici, refusé d'admettre. Capitalisation, pour qu'il existe un fonds de réserve, garantie des engagements pris, mais pas plus ; répartition, afin que la solidarité soit effective, et afin que les prévoyants, qui épargnent, n'appliquent pas tous leurs soins à l'inutile accumulation d'un monceau d'or, dont les revenus sont problématiques. Voilà bien le système combiné qui apparaît le meilleur. Les *Travailleurs Français* sont heureux de vous dire toute la joie qu'ils éprouvent à vous voir patronner des principes dont ils se prévalent, et qu'ils n'ont cessé de défendre.

Vous établissez aussi le principe de la prévoyance obligatoire. S'il fut une question controversée, c'est bien

Hosted by Google

celle-là. Mais les adversaires les plus convaincus de l'obligation devront bien convenir que l'imprévoyance volontaire est chose blâmable, car elle prépare des charges futures pour l'Assistance publique. Le principe de l'obligation ne sera donc légitimé qu'autant qu'il limitera ses effets au strict nécessaire. Au-delà, il serait attentatoire à la liberté et n'aurait plus l'excuse d'une nécessité impérieuse. C'est ainsi que le chiffre de 4.000 francs de salaire ou traitement annuel, jusqu'auquel vous désirez imposer aux intéressés l'obligation du versement de 4 0/0, apparaîtra certainement élevé.

Un Etat prévoyant doit consacrer tous ses efforts à assurer à tous ses concitoyens devenus vieux le minimum nécessaire pour l'existence. L'indispensable étant assuré, il appartiendra à chacun de se préparer librement un peu de superflu dans la mesure de ses moyens.

Il ne faut pas oublier que, lorsque l'Etat intervient par des subventions, il doit réserver ses dispendieuses faveurs seulement à ceux qui, en toute justice, doivent en profiter. Cette raison, reconnue bien fondée pour les subventions pe l'Etat, l'est tout autant à l'égard des subventions patronales. Certes, les patrons ne doivent pas hésiter à accepter une contribution à l'établissement des retraites ouvrières. C'est un devoir pour eux, mais c'est aussi un devoir pour le législateur de n'établir les impôts que dans la mesure nécessaire, et de se pénétrer du danger qu'il y aurait à grever d'une façon considérable l'ensemble de l'industrie nationale.

D'ailleurs est-ce seulement l'ouvrier ou le patron, l'employé ou le commercant qui profitent respectivement des bénéfices produits par l'industrie ou le mouvement des affaires ? Est-ce que l'ensemble de la nation ne trouve pas son compte dans l'activité plus ou moins grande de la production de la richesse ? Il semble juste, alors, que non seulement l'ouvrier et le patron, mais encore l'Etat, pour une part au moins égale à chacune des deux autres, intervienne pour constituer les retraites aux travailleurs âgés.

Hosted by Google

Ces réserves établies, l'on approuvera l'esprit de justice qui vous amène à faire verser à l'ouvrier 2 o/o de son salaire, et à imposer au patron une contribution égale de 2 0[0. Mais une large subvention de l'Etat est tout aussi juste et indispensable.

Reste à examiner le fonctionnement du système. C'est sur ce point spécial que l'avis motivé des mutualistes sera particulièrement intéressant, étant donné que vous faites des sociétés de mutualité l'un des organes les plus importants de votre projet de loi.

Eh ! Messieurs, voilà pour la Mutualité française une grosse partie à jouer ! Le mutualiste qui vous parle n'a certes pas la prétention de parler au nom d'un principe, mais il sera sûr d'être l'interprète d'un grand nombre de ses collègues, en ne vous suivant pas dans cette voie qui vous paraît pourtant si large et si belle pour la Mutualité. — Les motifs ?— Il en apparaît surtout deux : un danger et une insuffisance.

Le danger est pour les associations mutuelles elles-mêmes. Il semble qu'elles seraient bien moins à l'abri des éventualités en se trouvant dans la citadelle, qu'en se trouvant, libres d'agir, dans la vaste plaine où l'esprit d'initiative, créateur du mouvement mutualiste, et précurseur de la loi, a réalisé des efforts merveilleux, et où, certainement, il réalisera davantage encore.

Vous craignez, peut-être, Messieurs, pour l'avenir de la Mutualité ? Il ne faut cependant pas s'exagérer les dangers qui, dans l'avenir, peuvent menacer l'organisation et le recrutement de nos sociétés mutualistes. Peut-on vraiment prétendre que la rivalité des institutions qui visent à la constitution des retraites pour la vieillesse soit pour elles une cause d'affaiblissement ? La situation actuelle de la mutualité en France tendrait à démontrer le contraire.

L'on demande, il est vrai, la création d'une institution nationale, s'appuyant en haut, sur le patronage moral et financier de l'Etat ; à la base, sur l'obligation imposée à tous les intéressés d'y verser leur obole ; moyennant cela,

Hosted by Google

l'on garantit le résultat. Partant, vous supposez que les associations mutuelles de retraites actuelles, redoutant la concurrence, s'estimeront heureuses d'être elles-mêmes un des organes les plus importants de l'institution.

Pourquoi donc, Messieurs ? Vous me permettrez d'être sincère, et de vous dire que le projet de loi est susceptible de graves objections. Pensez-vous, tout d'abord, que les sociétés mutualistes, en supposant bien entendu qu'elles puissent continuer à fonctionner comme par le passé, seront bien aises de ce surcroît de travail que l'Etat demandera gratuitement à leurs administrateurs ? Car, remarquez-le bien, si les sociétés, approuvées ou non, peuvent continuer à constituer, respectivement, leurs pensions de retraites, avec leurs ressources ordinaires, et sous les garanties de la loi du 1er Avril 1898, l'on ne voit pas trop pourquoi elles iraient se charger d'une comptabilité supplémentaire assez difficile, et distincte, qu'on le veuille ou non, de leur comptabilité ordinaire, puisque les versements de 2 plus 2 o/o des salaires iraient constituer, sous le contrôle de l'Etat, un fonds spécial destiné à la répartition. Le dévouement des mutualistes est, certes, très grand ; ils ne se rebutent pas devant une longue série de patientes opérations atteignant des totaux immenses, grains de sable accumulés qui forment des montagnes. Mais ils trouvent leur récompense surtout dans leur œuvre elle-même, et dans la satisfaction que leur procurent les admirables résultats obtenus par ces sociétés qui sont leur chose. Réduisez les mutualistes au rôle mécanique du fonctionnaire, et vous verrez le résultat, étant donné surtout que l'on demande en plus à ces nouveaux fonctionnaires d'agir gratuitement.

Ou bien l'ouvrier, versant régulièrement les 2 o/o de retenue légale, continuera à faire partie de sa société de secours mutuels, en payant la cotisation spéciale ; alors, le receveur de sa société lui tiendra ce langage : « Paye-moi ta cotisation pour la société, tu fais bien, mais quant au reste, tu sais, j'ai suffisamment de travail, et il vaut mieux, tu comprends, aller verser directement chez l'Etat. »

Hosted by Google

Ou bien, ce qui est encore le plus à craindre, l'ouvrier, trouvant que l'Etat lui impose une obligation assez lourde, cessera les versements à sa société mutualiste. Il versera alors directement à la Caisse de l'Etat, et la mutualité perdra quand même un adhérent, au grand préjudice de celui-ci, qui ne retrouvera pas chez l'Etat les mêmes avantages qu'il avait chez les mutualistes.

On peut répondre que les sociétés approuvées jouissant précisément de ces avantages, il y a là de quoi tenter les intéressés, et de quoi faire accorder aux sociétés approuvées la préférence pour les versements. Dans la pratique, il n'en sera malheureusement pas ainsi. Ne voit-on pas tous les jours des prévoyants, des sociétés même, préférer le versement par livret individuel à la Caisse Nationale des retraites (loi du 29 juillet 1886), plutôt que de constituer leurs retraites par le fonds commun des Sociétés mutualistes (loi du 1er Avril 1898) où elles ont certains avantages particuliers ?

Et les difficultés des transferts, des mutations ?

Et les difficultés pour le recrutement des receveurs des cotisations, dans les sociétés mutualistes ? Car il ne faut pas oublier que l'application du projet de loi nécessiterait une vérification à la fois très rigoureuse et très méticuleuse de la comptabilité des sociétés, et, aussi, une ponctualité absolue dans la mise à jour des registres. Et il ne faut pas oublier non plus que les inspecteurs du ministère des finances n'auraient sur les receveurs des sociétés mutualistes qu'une autorité.. morale.

Inutile d'insister sur ces points particuliers, et sur d'autres. La mutualité d'aujourd'hui, même approuvée, est libre dans son administration. Avec le projet de loi, elle perdrait cette liberté, qui est toute sa force, et dont elle n'abuse que pour le bien.

Voilà six ans que la loi du 1er Avril 1898 est promulguée. Quelles séries de conférences, d'articles de journaux n'a-t-il pas fallu pour faire comprendre et apprécier les avantages de cette loi, pourtant si bienfaisante et si bien conçue dans son ensemble ? Avec quelle lenteur ne s'est

Hosted by Google

pas produit le mouvement des sociétés vers l'approbation ? N'avons-nous pas vu, ne sommes-nous pas encore témoins de l'entêtement inconcevable de certaines sociétés, qui se refusent à demander l'approbation, sous le motif crié bien haut qu'elles ne veulent pas de main-mise de l'Etat, qu'elles tiennent surtout à leur liberté ? Vain prétexte, nous le croyons bien, car si, en 1898, l'Etat tendit largement et loyalement la main aux sociétés mutualistes, celles-ci, de leur côté, acceptèrent la charte, au fur et à mesure qu'elles comprirent que l'Etat, par ce geste, leur accordait *des subventions et de la liberté.*

En serait-il de même, Messieurs, dans le projet de loi que vous leur présentez aujourd'hui ?

La chose vaut qu'on y réfléchisse et le mot de danger que j'ai écrit n'apparaîtra peut-être point trop hasardé.

J'ai cru apercevoir aussi une insuffisance, dans ce projet d'établissement des retraites ouvrières. En effet, si l'Etat se borne à continuer son concours comme dans la loi de 1898, il semble que, dès aujourd'hui, les mutualités font, à elles seules, la besogne. Il n'y aurait qu'un peu plus d'extension dans le système. En somme, l'on ne voit pas bien quels avantages nouveaux crée le projet, en faveur des intéressés. En fait d'innovation, une seule se détache bien nette, bien en évidence : c'est le principe de l'obligation des versements. Les intéressés, mutualistes, ou non, désirent autre chose.

Quant aux majorations des pensions de retraite par des allocations annuelles provenant de la Répartition, quant aux allocations de retraite prématurées en cas d'incapacité totale de travail, ce sont là des avantages que plus d'une société a déjà accordés à ses membres, la *Caisse des Retraites des Travailleurs Français* notamment.

Ce que demandent les mutualistes en ce qui concerne leurs sociétés, c'est qu'aucun des avantages institués par la loi du 1er Avril 1898 ne puisse être restreint, en principe ni dans la pratique.

Ce qui est souhaitable, dans l'intérêt bien compris de la mutualité, c'est que, pour que ce levier puissant conserve

Hosted by Google

toute sa force, il ne soit point gêné dans ses mouvements ; c'est que la mutualité demeure ce qu'elle a été jusqu'ici, la libre association de citoyens prévoyants se proclamant solidaires les uns des autres en face des éventualités malheureuses : c'est que, au point de vue législatif, le système à établir demeure tout aussi distinct de la loi du 1er Avril 1898 que cette dernière est distincte par exemple des lois de 1886 sur la Caisse nationale des retraites, de 1894 sur la retraite des mineurs, ces dernières ayant au contraire entre elles une corrélation plus étroite.

En un mot, les retraites nationales sont une institution d'Etat qui regarde l'Etat. Les retraites des mutualistes sont une institution libre entre citoyens. Celle-ci ne peut opérer pour celle-là que du libre consentement des intéressés, mais il ne faut pas imposer ce consentement comme mesure générale, ni, d'avance, tabler sur ce consentement. Voilà pourquoi nous préférerions la constitution des retraites ouvrières en dehors de la mutualité.

Ceci n'est pas à dire que nous voulons ajourner encore le projet des retraites ouvrières, en prétextant que la mutualité suffit pour le moment. Non. Au contraire, la mutualité doit venir en seconde ligne : les retraites de la mutualité doivent être conservées distinctes des retraites ouvrières, précisément pour compléter et majorer celles-ci.

Il est vrai de dire qu'en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, l'initiative des intéressés eux-mêmes a devancé la loi ; mais cela ne fait ressortir que davantage combien cette loi sera la bienvenue.

Le système que je me permettrai de préconiser pourra être appelé le système *par échelles*. L'Etat y participera d'autant plus que l'échelon sera plus bas, que la nécessité sera plus grande.

Le projet d'assistance pour les vieillards sera bientôt une loi. Tous les Français réellement pénétrés de sentiments humanitaires y applaudiront. Grâce à cette loi, il n'y aura plus de vieillards abandonnés. Ce sera le premier échelon.

Hosted by Google

Mais il faut distinguer le vieillard misérable que la Commune, le Département ou l'Etat assistera parce qu'il est dans le besoin et que c'est un homme, d'avec l'autre vieillard, infortuné aujourd'hui seulement parce qu'il ne peut plus travailler. A celui-là, la Société aussi doit quelque chose, elle lui doit davantage. Elle lui doit la loi sur les retraites ouvrières. L'on pourra lui avoir demandé, tandis qu'il était dans sa période de force, une cotisation de prévoyance, comme aussi à son patron, une cotisation égale. L'une et l'autre ne devront pas dépasser le taux prévu aux art. 1 et 2 de la loi du 29 juin 1894, c'est-à-dire 2 0/0 plus 2 0/0 des salaires jusqu'à 2400 francs par an. Il appartiendra à l'Etat d'apporter aussi sa part consécutive au moins égale à chacune des deux autres. Cette part, pourra d'ailleurs être plus tard augmentée. Voilà pour le deuxième degré.

Pourtant, comme la pension de retraite ainsi obtenue ne saurait être d'un chiffre bien élevé, il faut permettre à ceux qui peuvent le faire de majorer cette pension. C'est ici, au troisième échelon, qu'interviennent les mutualités. Le versement aux sociétés mutualistes ne saurait être que facultatif, mais il est juste quand même que l'Etat contribue comme il a fait jusqu'ici à l'établissement des pensions mutualistes, sous forme de majoration d'intérêts et de subvention. Les sociétés approuvées fonctionnent ici, et complètent l'œuvre de la loi sur les retraites ouvrières, œuvre forcément limitée. Une rédaction plus claire et plus libérale de l'article 28 de la loi du 1er avril 1898 s'impose. Nous vous avons dit d'autre part notre opinion à ce sujet.

Enfin au quatrième échelon, l'on voit les retraites constituées par les sociétés libres, celles qui dépassent le maximum établi par l'art. 28 de la loi du 1er avril 1898. Ce sont des sociétés philantropiques encore, et, comme telles, la loi a des égards pour elles, mais ne leur accorde que des facilités, aucune subvention. Bien entendu, encore ne faut-il pas qu'elles puissent être assimilées à des sociétés de spéculation financière.

Hosted by Google

Voilà, Messieurs, comment la République aura songé à assurer le repos de ses enfants. De ces quatre échelons, le premier va être bientôt établi. Le troisième et le quatrième sont posés déjà ; nous vous demandons simplement de n'y rien changer ; seulement de les consolider, et, si vous pouvez de les rendre plus larges.

Quand au deuxième, vous vous en occupez, nous vous en sommes reconnaissants. Vous avez bien voulu nous demander notre avis à ce sujet, et celui qui vous écrit vous l'a donné sans ambages, n'ayant aucunement la prétention d'être l'organe de la sagesse, ni même de parler au nom de tous, car chacun, en soi, peut avoir son opinion et la croire bonne.

Je vous ai dit simplement ce que j'en pense.

GABRIEL HAON.

Hosted by Google

LES VOIES DE COMMUNICATION

dans les Cévennes,

depuis la fin du XVII^me^ siècle et le Chemin de fer

à voie étroite

de Florac à Sainte-Cécile-d'Andorge

Les Cévennes paraissent être restées dépourvues de voies de communication jusqu'à la fin du XVII^me^ siècle. « Le seul endroit de cette province où il manquait des chemins, dit M. Lamoignon de Bâville, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc, écrits en 1693, était le païs des Sévennes et du Vivarez, païs autrefois impraticable et nourrissant des peuples portés à la révolte ; mais aujourd'hui rendu très soûmis par les grandes routes qu'on y a pratiquées depuis quelques années. Elles pénètrent tous les coins des montagnes les plus inaccessibles ; de manière qu'il ne s'y peut rien faire au préjudice de l'Etat qu'on ne le sache aussitôt et qu'on ne soit à portée d'y remédier. »

Hosted by Google

Les premières routes qu'on y construisit furent donc destinées à faciliter la surveillance de ces prétendues turbulentes populations et la répression de leurs révoltes.

Le célèbre Intendant le déclare d'ailleurs ouvertement dans le même ouvrage.

« On s'est servi, dit-il, de deux principaux moyens pour leur ôter toute espérance de réussir. Le premier a été de faire plus de cent chemins de douze pieds de large qui percent au travers des Sévennes et du Vivarez et qui ont si bien réussi que toutes sortes de voitures vont maintenant très commodément dans tous les lieux qui étaient auparavant presque inaccessibles ; et il n'y en a point où l'on ne fit rouler du canon et porter des bombes, si cela était nécessaire ».

On ne saurait invoquer un témoignage plus autorisé, ni plus catégorique pour établir que toutes les vallées avaient été jusque-là isolées du reste de la France et n'y furent rattachées par des chemins et des routes qu'afin d'en rendre l'accès possible aux dragons du duc de Noailles, en Octobre 1685, et plus tard aux troupes du maréchal de Montrevel.

Des intérêts des populations qui les habitaient personne n'eut jamais cure, nul ne s'occupa d'elles jusqu'au jour où l'on prit la résolution de les persécuter dans leur foi.

Comment furent créés ces chemins que le noble Intendant se vante avec une si évidente satisfaction d'avoir fait construire et dans l'efficacité desquels il place, pour le maintien de l'ordre et la soumission des peuples, une confiance si brutalement démentie par les faits quatre ans plus tard? De nombreuses et très intéressantes délibérations du Conseil politique de Saint-Germain-de-Calberte le font connaître.

La première est du 23 Juin 1681. Les consuls, Annibal Dumas et Jean Cabrilhac, y exposent « qu'ils ont esté advertis que suivant les deslibérations prinses aux Etats Généraux de la Province et

Hosted by Google

par les deslibérations des estats particuliers du diocèze de Mende, pour ce qui conserne l'étendue du dit diocèze, chaque communauté de la province est obligée de rendre les chemins libres par toute l'étendue de leur parroisse à ce que toute sorte de bestail à bast puisse passer sans danger suivant la largeur marquée par les dites deslibérations à suitte desquelles Monseigneur l'Intendant et Messieurs les Trésoriers Généraux de France, Grands Voyers ont dépputé de Commissaires pour se transporter en touts les lieux de la province pour vérifier les dits chemins et y faire faire le travail nécessaire pour les mettre en l'estat porté par les dites deslibérations. »

Et l'assemblée délibère à l'unanimité « que tous les chemins allant du présent lieu aux paroisses circonvoisines, comme sont Saint-Etienne, Cassagnas, Saint-André-de-Lancize, Saint-Michel-de-Dèze, Saint-Hilaire-de-Lavit et Saint-Martin-de-Lansuscle seront vériffiés par deux personnes qui seront esleues de chescune bande. Et suivant leur rapport tout le travail qui sera nécessaire pour rendre les dits chemins libres avec la distance portée par les dites deslibérations pour aller aux susdits lieux jusqu'en la sortie de la paroisse sera fait. Et y sera travaillé incessamment dès ledit rapport fait, sans que néantmoins, pour raison de ce, soit faitte aucune imposition ainsin qu'a esté réglé aux derniers Estats et Assiette de ce Diocèze. Et pour y suvenir que chesquun habitant et contribuable aux tailhes de la dite paroisse qui sera en présage de dix sols sera tenu fournir une journée d'homme, appressiée dix sols avec les utils nécessaires pour faire le dit travail et augmenteront les dites journées au fur de leur présage de dix sols en dix sols. Et ceux qui auront moindre présage à proportion d'icellui. »

Cette délibération mérite d'être retenue, quoique un peu longue, parce qu'elle démontre bien que les

Hosted by Google

populations durent exécuter tous ces travaux à leurs frais et que cette réfection générale de 1681 fut le premier effort qu'on exigea d'elles.

On sait, du reste, que les Dragonnades faisaient merveille cette année là en Poitou et en Béarn. Personne ne résistait dans ces deux provinces aux procédés de conversion des nouveaux missionnaires que MM. Marillac et Foucaut venaient de mettre au service de l'Eglise, et la Cour avait décidé de les employer dans tous les pays protestants. Nul doute par conséquent que l'attention extraordinaire qu'on accorda à la voierie des Cévennes n'ait eu son origine dans le désir de préparer l'exécution de ce projet.

Les malheureux contre la tranquillité desquels était dirigée l'œuvre qu'on leur imposait soupçonnèrent-ils le danger dont ils étaient menacés ? Peut-être, le Béarn et le Poitou sont loin, mais les Dragons y opéraient depuis le commencement de l'année et leurs exploits durent avoir un grand retentissement dans toutes les contrées habitées par des coreligionnaires de leurs victimes.

Quoi qu'il en soit ils exécutèrent les ordres reçus. Dès 1683 on ne s'occupa plus que de l'entretien des voies restaurées. Le 22 Juin de cette année une somme de 70 livres paraît suffisante au Conseil « pour les réparations des chemins dans l'estendue de la parroisse qui se trouvent ruinés par les débordements des eaux en telle sorte qu'on ni peut passer ».

Il ne saurait être ici question que des dégâts d'une année, la somme votée eût été tout à fait insuffisante si l'on avait dû réparer les dégradations de plusieurs hivers successifs, car le territoire de la Communauté de Saint-Germain était très vaste et la longueur des chemins qui le traversaient ne devait pas être inférieure à trente kilomètres. On était donc en pleine période de simple entretien. Mais ces vieux sentiers élargis et redressés à la hâte

Hosted by Google

n'en restaient pas moins très-défectueux. Le moindre orage les coupait à la traversée de chaque ravin et les impositions et les corvées se renouvelaient avec une désespérante fréquence pour les rétablir. Lourde était la tâche de ces pauvres gens dont la misère était grande et, malgré tous ces sacrifices, certains torrents impétueux restaient infranchissables en hiver et des quartiers importants se trouvaient isolés du reste du monde jusqu'au printemps. Tel celui de Thonas dont le Conseil s'occupa à la date du 8 Juillet 1686.

Les Consuls exposent « que la bande de Tonas, composée de grand nombre d'habitants (46 contribuables en 1705) dépendant de cette paroisse, se trouve séparée du présent lieu et autres de la dite parroisse par une rivière qui, la plupart du temps, et notamment pendant l'hyver, grossit et se déborde en telle sorte qu'on ne la saurait passer à pied, ni à cheval, n'y ayant pont, ni planche, à cause de quoy les dits habitants se trouvent souvent privés de venir assister aux saints offices, les malades privés de tout secours pour leur consolation, même de pouvoir transporter les corps morts en temps et lieu pour leur donner sépulture. Pour à quoi remédier il est nécessaire de faire un pont de bois sur ladite rivière ».

De commerce il n'est point question, les intérêts spirituels seuls sont en cause et le pont projeté n'est destiné dans la pensée du pouvoir qui l'impose qu'à assurer la fréquentation de la messe. Le Conseil n'en décide pas moins de prélever sur les fonds de la communauté une somme de vingt livres pour aider à sa construction « à la charge, ajoute-t-il, par iceux habitants de Tonas, d'y faire travailler incessamment pour la commodité publique ». On se défiait de leur zèle pour les saints offices et de fait malgré ce secours ils attendirent jusqu'en 1692 pour exécuter cet ouvrage et se contentèrent pendant ce temps d'organiser des assemblées clandes-

Hosted by Google

tines, dont une au moins, tenue le 10 août 1688, semble avoir eu pour leur tranquillité des conséquences très fâcheuses. Le chemin qui les reliait au chef-lieu n'était du reste qu'un détestable sentier, si l'on en juge par l'état dans lequel il se trouve actuellement, malgré la réfection dont il fut l'objet en 1691 et les améliorations qu'on y a apportées depuis.

Et les autres n'étaient pas meilleurs. Un accident survenu quelques mois plus tard à l'entrée du village de Saint-Germain, sur la plus importante des voies qui y aboutissaient, donna lieu à une délibération qui permet d'en apprécier la valeur.

Le 24 octobre de cette année 1686, les Consuls réunissent leur conseil et lui exposent « qu'estant survenu des pluies extraordinaires, qui ont fait divers ravages et particulièrement à un grand ruisseau qu'il y a à l'entrée du présent lieu sur les chemins venant des parroisses de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, Sainte-Croix et Saint-Martin-de-Lansuscle, où la ravine a emporté quatre levées servant pour le passage du dit ruisseau ; en telle sorte qu'on ne peut à présent passer, ni repasser le dit ruisseau à pied, ni à cheval, il serait nécessaire de faire accomoder les dites levées et rendre le passage libre ». Suit une délibération tendant à obtenir la permission d'imposer cent livres pour couvrir la dépense.

Ces levées, que l'on pratique encore aujourd'hui et qui portent toujours le même nom, sont de simples barrages établis dans le lit du torrent et destinés à arrêter le sable et le gravier qu'il entraîne dans son cours. Quand le vide qu'ils forment est comblé la chaussée se trouve construite et l'on passe. Mais il est facile à comprendre qu'un chemin sur lequel se trouvent de pareils travaux d'art est en tout temps malaisé et devient impraticable après chaque pluie soit par suite des eaux qui l'inondent, soit à cause des dépôts qu'elles y forment.

Hosted by Google

Si donc celui de Saint-Germain à Saint-Etienne et Saint-Martin-de-Lansuscle, qui se prolongeait d'un côté jusqu'à Saint-Jean-du-Gard et Anduze et de l'autre jusqu'à Sainte-Croix-Vallée-Française, n'avait pas été mieux traité, aux portes même du village et au passage du torrent le plus impétueux qu'il eût à traverser, il est permis d'affirmer que tous les autres étaient de simples pistes créées par une incessante fréquentation plutôt que régulièrement construites.

M de Baville n'exagère donc pas en écrivant que ces pays étaient presque inaccessibles lorsqu'il fut chargé de les administrer, à la fin de l'année 1685, et c'est encore avec raison qu'il s'attribue le mérite de les avoir ouverts.

L'œuvre de son prédécesseur d'Aguesseau avait été à peu près vaine, et si la révolte, que l'exaspération provoquée par les déportements des Dragons logés dans ces campagnes faisait craindre dès ce moment, eût éclaté au lendemain de la révocation de l'édit, l'embarras du pouvoir aurait été plus grand encore qu'il ne le fut 17 ans plus tard.

L'habile Intendant comprit dès son arrivée sur les lieux tout l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir renforcer rapidement les troupes d'occupation s'il se produisait des désordres, et il se hâta de prendre les mesures nécessaires.

Un certain abbé de Laurans fut chargé par ses soins de dresser le projet d'un réseau de chemins stratégiques couvrant toute la contrée et, dès qu'il fut en possession de ce plan, les ordonnances se succédèrent nombreuses et rigoureuses pour en assurer l'exécution.

Deux grandes voies existaient déjà depuis l'époque Romaine : la voie Régordane, d'Alais à Portes et au Puy, et celle qui d'Anduze remontait par Saint-Jean-du-Gard et le Pompidou vers Florac ; une troisième traversait le centre même du pays par Sousteile, le Pendedis, Saint-Germain-de-Calberte et

Hosted by Google

Barre des Cévennes, mais présentait d'importantes lacunes qu'il était urgent de combler. On décida de la compléter et, pour faciliter les mouvements de troupes de l'Est à l'Ouest, on songea à relier entre elles ces trois artères principales par un chemin de moindre importance qui, partant de Chamborigaud sur la voie Regordane, suivait les crêtes qui séparent la vallée du Collet-de-Dèze de celle de Saint-Frézal-de-Ventalon, montait par Saint-Michel-de-Dèze au Pendedis, où elle empruntait la route d'Alais à Florac jusqu'à Saint-Germain, et allait se raccorder à celle d'Anduze à Barre au Col-de-Saint-Pierre, en passant par Saint-Etienne-Vallée-Française. Des chemins secondaires pénétraient ensuite jusqu'au fond des vallons les plus reculés et les rattachaient au chef-lieu de la paroisse.

Ce vaste programme fut mis à la charge des habitants et exécuté par corvées en deux ans.

Le Conseil politique de Saint-Germain-de-Calberte se réunit le 9 Juillet 1690 pour aviser aux moyens de construire trois chemins, l'un dans le vallon de La Flandonnenque, l'autre dans celui de Thonas et le troisième dans la direction de Saint-André-de-Lancize par Calbertette, et il décide de répartir entre les contribuables les journées de corvée nécessaires. De plus il vote une imposition de 70 livres pour la part qui lui avait été imposée dans le transport des matériaux destinés à la construction des ponts de Gabriac, Saint-Martin-de-Lansuscle, Les Crozes et le Mazel-Rosade, ce qui prouve bien que ces travaux furent prescrits en même temps dans toutes les paroisses. Puis, le 25 Mars 1691, il vote encore 1600 journées de corvée pour terminer le chemin de La Flandonnenque. Mais, dès l'année suivante, il n'est plus question de constructions neuves, on ne s'occupe plus que de l'entretien. Le 13 Avril 1692, on vote 30 livres comme gage du cantonnier des chemins de La Flandonnenque, et de Calbertette et 33 pour celui de Thonas ; le 22 Mai

Hosted by Google

1693, 24 livres pour le traitement de l'abbé du Cheyla, qui a été nommé, par ordonnance du 20 Mai précédent, inspecteur des chemins de traverse, aux émoluments de 222 livres payables par les communautés et qui cumule ces fonctions avec celles de Curé du lieu et d'Inspecteur général des Missions des Cévennes ; le 22 Novembre 1693, on adjuge des garde-fous sur les chemins royaux aux passages difficiles, au prix de 7 sols la canne de longueur sur deux pans de hauteur et on met aux enchères la reconstruction du chemin de Thonas, que les pluies avaient sans doute dégradé ; l'année suivante on reçoit l'ordre d'aller dans la vallée de la Mimente exécuter par corvées 350 cannes du chemin de Cassagnas à Florac et l'on paie 437 livres 10 sols pour s'affranchir de cette obligation ; trois ans plus tard, en 1697, la Communauté est taxée à 500 livres pour sa contribution à la réfection de la route d'Alais à Portes et au Puy ; le 11 Mai 1698 on vote 140 livres pour réparer les chemins de la Flandonnenque et de Calbertette et 53 livres pour leur entretien. Puis la coupe déborde, la révolte éclate le 24 Juillet 1702 et l'on n'a pas d'autre préoccupation que celle de la soumettre.

Mais dès que la tranquillité est rétablie, ordre est donné de réparer tous les chemins sous peine de garnison militaire chez les Consuls (5 Août 1708) et le Conseil impose des journées de corvée : une pour dix sols de présage, deux pour dix sols à deux livres, trois pour les cotes au-dessus de deux livres.

Enfin, le 9 Avril 1714, on vote encore des fonds pour la réparation des chemins de la Flandonnenque et de Calbertette et pour le salaire d'ouvriers qui avaient antérieurement travaillé sur celui de Thonas.

C'est la dernière délibération où il soit question de la voirie. Ni les Intendants, ni les Conseils

Hosted by Google

politiques ne semblent s'en être occupés à Saint-Germain-de-Calberte à partir de cette date.

Cependant les habitants de Saint-André-de-Lancize durent encore s'imposer 400 journées de corvée le 15 Mai 1718, pour la réparation du chemin du Pont des Rousses aux Ayres, par ordre de M. l'Inspecteur Campredon, et eurent à voter en 1731 et 1739 des impositions extraordinaires de 100 et 30 livres pour payer leur quote-part du pont du Galeison sur la route d'Alais à Florac, construit à frais communs en 1707 par les paroisses cévenoles.

Le pays dépeuplé par la guerre et les exécutions, ruiné de fond en comble par la sauvage dévastation de 1703, qui n'y laissa debout que les villages de Saint-Germain, Saint-Etienne, le Pompidou, Barre, Florac, le Pont-de-Montvert et le Collet-de-Dèze, n'était plus qu'un vaste désert et la présence des troupes était devenue inutile. Les pouvoirs publics se désintéressèrent donc des chemins qu'ils n'avaient créés que pour elles.

De leur côté les habitants n'eurent garde d'entretenir, dès qu'ils n'y furent plus contraints, toutes ces chaussées cent fois maudites, qui ne leur avaient apporté que la ruine et la persécution, et le pays était à peine moins inaccessible à la veille de la Révolution qu'à la fin du siècle précédent.

Cette situation se prolongea jusqu'à la fin du Second Empire. On améliora, vers 1855, les abords de Saint-Germain-de-Calberte, grâce à l'influence du conseiller général, ancien député républicain, converti au nouveau Régime dès la première heure du Coup d'Etat, mais ni les Gouvernements Monarchiques du commencement du siècle, ni celui de Napoléon III ne se préoccupèrent jamais de la situation des autres localités. Tout y était à faire quand fut proclamée la troisième République. Cependant la construction d'une route agricole entre Florac et Alais par les vallées de la Mimente et du Gardon d'Alais avait été promise et même

Hosted by Google

décrétée au cours d'une campagne électorale pour décider les électeurs à voter en faveur du candidat officiel, mais le résultat n'ayant pas répondu aux vœux de l'administration, promesse et décret étaient tombés dans l'oubli.

Ce n'en fut pas moins l'origine de la légendaire route 107bis et de l'orientation du réseau vicinal qu'on a construit ou projeté depuis.

Le premier représentant que l'arrondissement se donna au lendemain de la guerre, M. Théophile Roussel, mit tous ses soins à faire sortir à effet la décision impériale. La route agricole fut transformée en route nationale et un premier lot de 7 kilomètres fut mis en adjudication le 17 Mars 1873, entre le Collet-de-Dèze et la limite du département du Gard.

Les Cévennes allaient avoir enfin leur grande artère commerciale très heureusement située au cœur même de la région et vers laquelle il suffirait de faire converger tous les chemins secondaires pour leur assurer de remarquables facilités d'exploitation. Et en effet l'ancienne voie militaire de Chamborigaud à Saint-Etienne-Vallée-Française rectifiée sur les points où elle pouvait faciliter les transactions relia la Vallée Française à celle du Collet-de-Dèze ; une autre fut créée du Pompidou à Sainte-Croix, Saint-Martin-de-Lansuscle, Saint-Germain, Saint-André-de-Lancize, Saint-Privat-de-Vallongue et Vialas, coupant la nouvelle route à Saint-Privat ; une troisième descendit de Barre à Saint-Jean-du-Gard par la Vallée Française et des chemins de petite vicinalité vinrent dans toutes les communes se raccorder à ces lignes centrales.

Mais ce plan très intelligemment conçu présenta de grandes difficultés d'exécution. La déclivité des terrains, leur nature rocheuse, la multiplicité des ravins rendirent les constructions onéreuses et malgré les sacrifices énormes que s'imposa l'Etat dès le début et qu'il continue à s'imposer tous les ans elles ne sont pas encore terminées.

Hosted by Google

La route nationale elle-même n'a progressé qu'avec une extrême lenteur. Il a fallu 28 ans pour ouvrir à la circulation les 48 kilomètres qui séparent Florac de Sainte-Cécile et dans le Gard il n'est pas certain que le dernier lot, auquel on travaille en amont de La Levade, puisse être livré cette année.

De même il existe d'importantes lacunes sur les chemins de grande communication et j'avais l'honneur de soumettre au Conseil général, le 8 Octobre dernier, un programme complémentaire de voies communales indispensables qui entraînera une dépense de près de deux millions pour le seul canton de Saint-Germain-de-Calberte.

Il reste donc beaucoup à faire, mais il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il a déjà été beaucoup fait. On ne roule pas du canon dans ces vallons et on n'y apporte pas des bombes, comme le voulait de Baville, mais on y voit parfois des automobiles qui y circulent avec la même sécurité que dans les plaines, sinon avec la même vitesse. L'œuvre de réparation que le Gouvernement de la République a entreprise, il y a 31 ans à peine, est déjà très avancée et elle se poursuit avec une telle activité que la génération qui monte à la vie en verra sûrement la fin.

Et cette œuvre vient d'être magnifiquement complétée, le 31 Mars dernier, par le vote du Parlement qui autorise la construction d'un chemin de fer à voie étroite entre Florac et Sainte-Cécile-d'Andorge. C'est le couronnement inespéré du plan général primitivement adopté.

Les Ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer départementaux sont déjà depuis plusieurs jours sur les lieux pour les études définitives du projet et promettent de le livrer à l'exploitation en 1909 et les populations émerveillées hésitent encore à croire à cette réalité bien certaine qui leur apparaît comme une radieuse illusion. C'est qu'en effet

Hosted by Google

rien ne les autorisait, il y a peu d'années, à concevoir de si belles espérances ; tout semblait, au contraire, les leur interdire.

Une lutte d'influence s'était élevée en 1879, au moment de la formation du grand programme de travaux publics qui porte le nom de M. de Freycinet, entre les représentants des Cévennes et ceux de la vallée de Saint-Jean-du-Gard et Saint-André-de-Valborgne, et ceux-ci l'avaient emporté. Mal renseignés sur les intérêts dont ils avaient la garde ou désireux d'offrir à leurs collègues du Gard un terrain de conciliation les défenseurs des vallées lozériennes avaient opposé la Vallée française à la Vallée borgne et leurs adversaires n'avaient pas eu de peine à démontrer la supériorité des avantages que présentait cette dernière. Les frais de construction y étaient moindres et les localités desservies plus importantes. Avec sa longue falaise de schistes quasi-rectiligne, la rive gauche de la rivière offrait une assiette admirable et sans ouvrages d'art onéreux, sans souterrains considérables et le vallon secondaire du Pompidou permettait aux abords de la ligne de faîte un développement qui réduisait à de très modestes proportions le tunnel à percer au Col du Marqueyrès. Sa rivale, au contraire, s'ouvre aux portes de Saint-Jean-du-Gard par des terrains glissants sur lesquels il y avait lieu de prévoir de sérieuses difficultés, et le cours sinueux du Gardon nécessitait au moins un viaduc sinon trois, puis elle se termine au large seuil que laissent entre elles les camps de Barre et de l'Hospitalet dans lequel il fallait percer un souterrain d'une grande longueur pour sortir au nord sur un à pic d'une grande profondeur. De même aux villages industriels de l'Estréchure, de Saumane et de Saint-André-de Valborgne, où les filatures sont nombreuses, et aux vastes forêts de l'Aigoual, on n'opposait que Saint-Etienne et Sainte-Croix-Vallée-Française sans commerce, ni industrie et les modestes bois de

Hosted by Google

Barre des Cévennes. La victoire ne pouvait être douteuse et ne le fut pas en effet. Le tracé par la Vallée borgne, le Col du Marqueyrès, Meyrueis et Millau, avec embranchement de Meyrueis sur Florac, fut inscrit au programme sous le numéro 153, et les Cévennes délibérément sacrifiées. Personne ne parut se douter que le chef-lieu d'un arrondissement n'est pas l'arrondissement même et qu'il ne suffit pas de le doter d'une gare et de quelques kilomètres de voie au fond d'un étroit canon pour que celui-ci soit desservi.

Mais la faute commise il n'était pas facile de la réparer. M. l'ingénieur Léon Boyer avait bien parlé d'une ligne de Chamborigaud à Florac, au cours d'une campagne électorale en 1881, mais il était allé mourir prématurément à Panama et sa pensée était morte avec lui.

Le député de l'arrondissement, M. Jourdan, conseiller général de Meyrueis, se trouvait chargé de la gestion d'intérêts opposés et ne pouvait émettre que des vœux platoniques pour la construction d'un tramway sur route de Balsiège à Florac et à Sainte-Cécile (Avril 1890), qui laissait supposer qu'on commencerait par Balsiège, ou le rattachement de Florac aux réseaux existants (Avril 1891), sans préciser aucunement la direction dans laquelle il serait opéré.

Quand mes compatriotes de Saint-Germain-de-Calberte me firent l'honneur de me confier, en Août 1891, le mandat de les représenter au sein de l'Assemblée départementale, je résolus de consacrer tous mes efforts à écarter le danger auquel les exposait la résolution prise en 1879, et dès la session d'Avril 1892, je repris la proposition de rattacher Florac aux réseaux existants et je m'associai au mois d'Août suivant à mon collègue de Meyrueis pour demander que les études, qui d'ailleurs n'avaient jamais été commencées, fussent, aux termes de son vœu, continuées.

Hosted by Google

La question avait été si mal posée qu'il était indispensable d'être fortement documenté pour pouvoir la présenter sous un autre jour avec quelque chance de succès.

Il importait de dégager en face des intérêts de la Vallée borgne, de Meyrueis et de l'Aveyron, ceux de l'arrondissement de Florac, et il n'était pas moins nécessaire de se préoccuper du côté financier et de mettre en relief les avantages que pouvaient offrir les autres vallées lozériennes, dont il n'avait pas encore été sérieusement question.

Je dus donc attendre jusqu'au 25 Août 1893 pour faire une proposition ferme et mettre fin à l'équivoque qui n'avait pas cessé de régner dans les vœux émis jusque là.

Le plan que je soumis au Conseil était parfaitement irréalisable, mais il donnait satisfaction à tout le monde et contenait la ligne qu'on est en train de construire. Je demandai un tramway à vapeur sur la route 107bis depuis Sainte-Cécile jusqu'à Aguessac, avec embranchement de Florac sur Mende et du Rozier sur Meyrueis, d'une longueur totale d'environ 200 kilomètres. Adopter ce projet, c'était renoncer à celui de 1879, déplacer l'axe de nos efforts et les reporter sur une ligne bien lozérienne, placée au centre même de l'arrondissement pour lequel elle était établie et réduire la dépense prévue à deux millions au plus, puisque, la route étant encore en lacune depuis Florac jusqu'au Rozier, la première partie seule, de Sainte-Cécile à Florac, pouvait être immédiatement mise à l'étude. La discussion fut vive, les défenseurs de Meyrueis et les auteurs plus ou moins volontaires du projet primitif firent une opposition résolue à une combinaison qui ruinait leur œuvre ou leurs intérêts, mais le bon sens et l'équité l'emportèrent.

Dès lors on put espérer que dans un avenir lointain, très lointain même, pensions-nous alors, le

Hosted by Google

vieux désert de de Baville serait un jour animé par le sifflet des locomotives.

L'administration des Ponts et Chaussées voulut bien l'année suivante procéder à une première étude qui ne donna pas de grands résultats, mais trois ans après, en 1897, M. l'ingénieur en chef Soulié, en fit faire une seconde que le Conseil général recommanda à l'attention de M. le Ministre des travaux publics, en émettant le vœu que les conclusions en fussent adoptées. Ses auteurs prévoyaient une dépense de construction de 1.250.000 francs et un déficit annuel de 24.000 francs. Pour couvrir celui-ci on vota une subvention départementale de 8.000 francs par an et le Préfet fut chargé de se mettre en rapport avec une Compagnie.

Malheureusement l'Etat n'est autorisé à participer à l'établissement de tramways à vapeur que jusqu'à concurrence de la moitié de la dépense et la situation financière du département ne lui permettait pas de s'imposer un sacrifice aussi considérable. Nous n'avions, semblait-il, après cette première tentative, qu'à subir avec résignation les conséquences de notre misère et à renoncer une fois pour toutes aux avantages que retiraient toutes les autres parties de la France des moyens de transport économiques et rapides mis à leur disposition. Deshéritées dans le passé, les Cévennes étaient condamnées à le rester dans l'avenir.

Un seul espoir nous restait : la grande autorité que M. Monestier, récemment nommé sénateur, avait su prendre dans le Parlement et le dévouement sans bornes qu'il mettait au service de notre cause. L'évènement a prouvé qu'il n'était pas illusoire.

Dès qu'il fut établi qu'aucune compagnie de tramways ne pouvait ou ne voulait se charger du nôtre dans des conditions conciliables avec la modicité de nos ressources il proposa à son successeur au Ministère des Travaux Publics la cons-

Hosted by Google

truction d'un chemin de fer d'intérêt général à voie étroite et obtint son adhésion ; qu'il reçoive ici l'expression de la reconnaissance de toutes les populations cévenoles pour l'inappréciable service qu'il leur a rendu. S'il était d'usage de désigner les ouvrages de ce genre sous une dénomination particulière, le chemin de fer de Florac à Sainte-Cécile d'Andorge devrait porter le nom de *Chemin de fer Monestier*, car il est exclusivement son œuvre et nul ne se doutera jamais, dans les vallées où il va ranimer la vie, et apporter l'aisance, des difficultés qu'il a dû surmonter et de la somme de travail qu'il a dû s'imposer pour les doter de ce grand instrument de prospérité.

L'avant-projet, établi dans le courant d'Octobre 1902 par les ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer départementaux, et revisé l'année suivante par les soins de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Rousseau, à qui revient une bonne part de notre reconnaissance pour le zèle infatigable qu'il a déployé et la compétence supérieure dont il a fait preuve, part de la gare de Sainte-Cécile d'Andorge, remonte la vallée du Gardon jusqu'à sa source, franchit la ligne de partage des bassins de la Méditerranée et de l'Océan au col de Jalcreste, pénètre dans la vallée de la Mimente, qu'il suit jusqu'à son confluent avec le Tarnon, et se prolonge sur les bords de celui-ci jusqu'à Florac.

Il n'est pas exagéré de dire que ce sera l'une des lignes les plus pittoresques de la France entière. Malgré le soin qu'on a eu de réduire les ouvrages d'art au plus strict indispensable on y comptera sept viaducs de 120, 84, 60 et 48 mètres de long, un pont métallique de 40 mètres de portée et sept souterrains, sur une longueur de 50 kilomètres. C'est que les terrains qu'elle traverse sont les plus accidentés du plateau central.

La gare de Sainte-Cécile est assise au bord de l'Andorge, sur le lit de laquelle on devra prendre

Hosted by Google

l'élargissement nécessaire à l'installation de la nouvelle voie, et c'est par un viaduc d'une hauteur considérable et de 84 mètres de long qu'elle en sortira. Jusqu'au Collet-de-Dèze la ligne traverse des châtaigneraies parsemées de hameaux et de fermes isolées, parfois audacieusement suspendues aux flancs d'escarpements à peine accessibles et parfois dressées comme de vieux castels sur des pointes aiguës, qui semblent défier l'escalade. En face la rive droite du Gardon présente un mur presque ininterrompu de rochers dénudés, à la chaude coloration brun rouge, qui s'harmonise admirablement avec le violet des bruyères dont sont revêtues les pentes supérieures de la montagne et qu'égaye gracieusement le vert des oseraies du lit de la rivière. L'ensemble du tableau ne manque en tout temps ni de pittoresque, ni de grandeur ; mais quand le torrent grossi par quelque orage roule ses bruyantes eaux dans les profondeurs de la gorge qu'il a creusée dans la roche en méandres singulièrement contournés, sa grande voix centuplée par l'écho de ses rives donne à ce paysage une vie sauvage et un charme intense qui impressionnent profondément. Une halte sera établie au hameau de la Devèze.

La première station prévue est celle du Collet-de-Dèze, village de 500 habitants, coquettement assis au confluent des Gardons de Saint-Andéol-de-Clerguemort et de Saint-Privat-de-Vallongue. Ses maisons se groupaient jadis sur un roc qu'entourent de trois côtés les deux rivières, dont le lit s'élargit à sa base en un véritable lac en hiver et en une plage sablonneuse en été. Les chemins de Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Martin-de-Boubeaux, Saint-Andéol-de-Clerguemort, La Viale et le Castanet viennent s'y raccorder à la route nationale et en font le centre le plus vivant de la contrée. Avec son église qui se dresse à la pointe du roc aux flancs duquel s'accrochèrent les premières habitations,

Hosted by Google

avec l'énorme rocher de trente mètres de haut qui domine au nord le petit vallon et que couronnent encore les vieilles ruines du château de Dèze, le beau pont de pierre sur lequel la route nationale traverse le Dourdon et aux abords duquel s'élèvent de nombreuses constructions modernes (Bureau de Poste, Syndicat agricole, Gendarmerie, cafés, hôtels ou magasins), avec l'audacieux pont métallique que le chemin de fer va jeter sur la même rivière quelques mètres en amont de celui de la route, celui qui relie en aval les deux rives de l'autre Gardon et conduit aux mines naguère exploitées de Richaldon et à La Viale, avec l'élégant Pont du Saunier qui franchit ce même Gardon quelques centaines de mètres en amont par une seule arche d'une légèreté merveilleuse, cette modeste bourgade se trouve enrichie de tous les embellissements que l'art pouvait ajouter aux privilèges dont la nature l'avait déjà dotée. Et pour compléter l'attrait qu'elle dégage d'importants et nombreux souvenirs historiques des guerres de religion s'y rattachent. Patrie du forgeron Laporte, un des plus vaillants chefs camisards, elle fut occupée et réoccupée vingt fois par les troupes royales et leurs adversaires, plusieurs combats furent livrés à ses portes et jusque dans les jardins qui l'entouraient ; son temple, où la marquise de Portes projetait d'installer un hôpital, échappa seul à la destruction de ces édifices dans toute l'étendue des Cévennes et fut respecté même par les incendiaires royaux qui firent de la paroisse un désert les 6, 7 et 8 Décembre 1703.

Après avoir franchi le Dourdon la ligne, suivant toujours la rive gauche du Gardon, traverse le gracieux et fertile petit vallon de la Rivière de Saint-Michel-de-Dèze, où se trouvera une halte, franchit plusieurs torrents en des viaducs de 48 et 60 mètres et arrive, avec une autre halte à Saint-Hilaire-de-Lavit, tantôt à travers de belles

Hosted by Google

châtaigneraies, tantôt de maigres terrains broussailleux, au confluent des Gardons de Saint-Privat-de-Vallongue et de Saint-Frézal-de Ventalon. Elle cesse alors de longer la Route Nationale pour aller décrire une vaste boucle dans le vallon de Saint-Frézal, où se trouve une troisième halte, un viaduc de 120 mètres et plusieurs tunnels et revenir sur le flanc méridional du Bougès en face de son point de départ au village de La Combe, chef-lieu de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue. Puis elle atteint au Col de Jalcreste son point culminant, à 830 mètres d'altitude, et pénètre dans le bassin de l'Océan par un tunnel d'environ 300 mètres. Là elle reste d'abord sur la rive gauche de la Mimente, qu'elle suit jusqu'en aval de Cassagnas, où elle prend la rive droite, non loin du point de jonction du chemin de Barre des Cévennes et de la route nationale.

Avec les bassins le paysage change. Aux ombreuses châtaigneraies de Saint-Privat, aux escarpements du versant méridional du Bougès, aux profondeurs vertigineuses des ravins torrentueux succèdent brusquement avec des cimes plus élevées mais moins anguleuses, de hautes croupes plus arrondies, revêtues de genêts au sommet et bordées d'un verdoyant ruban de prairies à leur base, des vallons moins creux et des ruisseaux toujours alimentés d'eaux moins grondantes, mais plus utiles. Plus bas les châtaigniers reparaissent mêlés de chênes et de hêtres, les prairies sont plantées de noyers et d'arbres fruitiers, c'est un délicieux coin de Savoie ou de Suisse, auquel ne manque même pas le tintement argentin des clochettes des vaches quand le soir les ramène à l'étable.

Le village du Rouve, à Jalcreste même, à 800 mètres d'altitude, en face de la gare, dont il ne sera séparé que par le lit de la rivière, quand le Bougès, déjà planté en pins par l'Administration forestière, ne formera qu'une vaste forêt de plusieurs milliers

Hosted by Google

d'hectares, deviendra l'une des plus saines et des plus attrayantes stations d'été de tout le plateau central et en attendant, dès l'ouverture de la voie, il offrira en Juillet et en Août, une atmosphère d'une incomparable pureté, le calme reposant des campagnes isolées, des journées agréablement tempérées et des nuits délicieusement fraîches, à tous ceux que leur tempérament ou leur état de santé obligent à déserter les villes de la plaine Méditerranéenne. Et afin que tous les goûts soient satisfaits, pour les amateurs de hautes cimes se dresse au-dessus de lui le signal de Saint-Maurice, auquel on accédera bientôt par une route forestière carrossable. Peu de panoramas sont plus grandioses que celui qui s'y déroule sous les yeux émerveillés du visiteur. A ses pieds le cahotique enchevêtrement des vallées cévenoles évoque la pensée d'une mer furieuse subitement figée dans le désordre prodigieux de ses vagues, au nord la vue s'étend sur la longue croupe de la Lozère paresseusement couchée sur les hautes terres comme un formidable Leviathan, à l'ouest elle distingue les vastes plateaux de l'Hospitalet, du Méjean et de Sauveterre, à l'est la chaîne des Alpes apparaît à certains jours depuis le Mont-Blanc jusqu'à Nice, avec ses neiges éternelles étincelant sous le soleil couchant ou couronnées de gerbes lumineuses qu'il projette en puissants faisceaux par tous leurs cols, dont il auréole toutes leurs cimes à son lever, pendant qu'au sud la Méditerranée étale son miroir d'argent. L'ascension dure à peine deux heures et le spectacle est inoubliable. Au retour on peut descendre par le vallon de Vieljouves, patrie de Salomon Couderc, le plus grand prophète camisard.

Dans une pauvre maison du village, une chambre plus pauvre encore porte toujours le nom de *chambre de Couderc*. C'est là que naquit le héros. Du reste on est ici au cœur même du pays camisard. Le Pont-de-Montvert où commença la révolte par

Hosted by Google

le meurtre de l'abbé du Cheyla, n'est, par le col de Vieljouves, qu'à deux heures de marche, sur le flanc nord du Bougès. On y voit la maison où périt le célèbre inspecteur, le 24 Juillet 1702, et la place sur laquelle se dressa, le 12 Août suivant, le bûcher d'Esprit Séguier. Dans la direction du sud-ouest on trouve sur la route, à sept kilomètres de Jalcreste, le hameau des Ayres qu'occupait une garnison et à ses portes le Col de la Croix de Bourrel, où fut surprise et massacrée une Assemblée présidée par Claude Brousson, au mois de Mars 1703 ; un peu plus loin Saint-André-de-Lancize avec son temple, ancienne église illustrée par la mort du curé Boissonnade, que les meurtriers de l'abbé du Cheyla précipitèrent du haut du clocher, le 25 Juillet 1702, et par le supplice de Moïse Bonnet, pendu par représailles devant la porte même, le 12 Août suivant ; puis Saint-Germain-de-Calberte, dont ce même abbé du Cheyla fut 17 ans curé et dans l'église duquel reposent ses restes ; ensuite Le Mazel-Rosade, patrie du chef camisard Couderc, dit *La Fleur*, le Col de Font-Morte, connu par trois combats importants, le Magistavol, où naquit Esprit Séguier, et vingt autres lieux d'accès moins facile, tels que le château de la Devèze et Témélac, sur le versant méridional de la Camp de Barre, aux déclivités impraticables. Cette excursion de Jalcreste au Magistavol ne demandera pas plus d'un jour. Ce ne sera qu'une promenade en voiture d'environ 35 kilomètres sur une des routes les plus pittoresques de la contrée, au bout de laquelle on retrouvera la voie ferrée à Cassagnas.

Avec ses prairies toujours vertes qui tapissent la montagne au-dessus des maisons et descendent au-dessous jusqu'à la rivière, qu'elles franchissent pour s'étaler sur la rive gauche partout où le terrain l'a permis, avec sa belle route, ses eaux abondantes, ses beaux noyers ombreux, ses châtaigniers, ses chênes séculaires, auxquels fait

Hosted by Google

face un bois de hêtres sur l'autre versant de la vallée, ce village est appelé à devenir la station d'été la plus fréquentée de la ligne. Les Crozes seuls, un peu plus loin, pourront lui faire concurrence. Ils ont le même caractère avec une route moins belle, plus d'arbres et moins de prairies. A Saint-Julien d'Arpaon un vieux castel à fière allure attire tout d'abord les regards, puis on admire les masses rocheuses qui s'accrochent au flanc de la montagne laissant dévaler entre elles d'étroits couloirs aux pentes vertigineuses, tantôt couvertes de gazon verdoyant, tantôt de beaux arbres et l'on est tenté de passer ; mais on gravit en quelques heures le sommet du Bougès, soit qu'on suive la route en lacets qui conduit au village de ce nom, à 954 mètres d'altitude, d'où la vue s'étend jusqu'à l'Aigoual par dessus les Camps de Barre et de l'Hospitalet, soit qu'on s'engage dans la gorge du Mijavol et des Chazes et qu'on grimpe par la Grandville aux combes sauvages du bois d'Altefage, jadis sûres retraites des Camisards, que n'osèrent jamais affronter les Dragons de Julien ou de Poul et d'où l'on domine les Causses et la haute vallée du Tarn, depuis la Lozère jusqu'à l'Aigoual.

La vallée, qui commence à se retrécir au pont des Crozes, devient à partir d'ici de plus en plus rocheuse. Les hautes falaises de schistes qui bordent le Gardon aux abords du Collet-de-Dèze reparaissent plus hautes et plus dénudées et accompagnent la voie jusqu'aux portes de La Salle Prunet, à l'entrée du gracieux vallon de Florac.

Dominée d'un côté par la couronne du Causse, dont le plus gros fleuron, Rochefort, semble menacer la ville de son imposante masse, d'un autre par les pentes toutes verdoyantes de vignes de la Ramponenche, la petite plaine, que couvrent des jardins et quelques champs soigneusement cultivés, bordée par le Tarnon et traversée par les eaux de la source du Pêcher, forme une ravissante

Hosted by Google

oasis au milieu de ces gorges et de ces hauts plateaux désertiques.

Assise au pied du Méjean, la ville n'est qu'une jolie bourgade de 2.000 habitants, sans prétentions mais non sans charmes. Un ancien couvent de la fin du XVI^me^ siècle y offre un beau spécimen de l'art de cette époque, la place des platanes, où s'élève le monument de Léon Boyer, et autour de laquelle se sont groupées les habitations, en marque agréablement le centre, les rues sont propres et bien tenues et l'abondante source du Pêcher, avec ses eaux d'une merveilleuse limpidité et le continuel murmure de ses cascades, ajoute encore à l'attrait de l'ensemble. Mais ici les Cévennes finissent et les Causses et les Canons commencent. C'est une nouvelle transformation de ce pays qui ne se ressemble jamais à lui-même, qui change à chaque tournant de la vallée et réserve au voyageur autant de surprises qu'il y aura de courbes ou de tunnels sur la voie. L'entrée des Gorges du Tarn est à 9 kilomètres en aval et la vallée que suit la route est déjà digne d'une visite. Le Causse domine la rive gauche de la rivière de ses hardis escarpements, tandis que s'étalent sur la droite de belles prairies et que les châtaigniers et les pins escaladent jusqu'au sommet les flancs moins abrupts du causse des Bondons. En amont du Pont du Tarn la rivière coule sur un lit encombré de blocs de granit au fond d'une gorge qui s'évase parfois en de riants vallons, comme au château de Miral, et à la Vernède, et parfois se resserre entre les deux montagnes pour lui barrer, semble-t-il, le passage.

Au sud-ouest, le Tarnon arrive de l'Aigoual par un canon d'abord, entre Hospitalet et Méjean, puis par un demi-canon, entre Méjean et les derniers contreforts du massif de la Camp de Barre, qui constituent la ravissante vallée de Vebron. Schistes, granits et calcaires rivalisent pour diversifier les aspects et charmer la vue.

Hosted by Google

Mais la nouvelle voie n'est pas seulement destinée à faciliter les excursions des oisifs en quête d'impressions nouvelles, de sensations non encore éprouvées. Il y a dans ces vallons et dans ces gorges, sur ces hauts plateaux et ces pentes abruptes une population de près de 40.000 âmes, active entre toutes, intelligente et dure à la peine, qui n'attend qu'un instrument de transport pour faire produire à sa terre des récoltes qu'elle n'a pas données jusqu'ici, parce qu'il lui était impossible de les faire arriver dans les centres de consommation. Le versant des Gardons semble avoir été créé pour les fruits. Prunes, poires, cerises et fraises y sont exquises et abonderont quand on pourra les expédier rapidement et économiquement au loin. Les légumes, qui rivalisent déjà sur le marché de la Grand'Combe avec ceux de la plaine, y ont une saveur qu'ils doivent à l'atmosphère et à la nature spéciale du sol qui les nourrit et des eaux qui l'arrosent. Celui du Tarn et de ses affluents verra l'industrie de la laiterie, déjà florissante, se développer encore et centupler d'importance quand les produits pourront en être plus facilement exportés. D'un bout à l'autre de la ligne existent des germes latents de prospérité qui n'attendent que son ouverture pour éclater et porter d'heureux fruits. Les beaux jours de la première moitié du siècle dernier, où le mûrier était appelé dans ces vallons l'arbre d'or, vont reparaître. Les hêtres d'Altefage et de Boubeaux, les pins de Ferrus, de Barre et de Saint-Privat, les châtaigniers improductifs des grandes altitudes vont descendre de leurs montagnes et prendre le chemin des ateliers et des usines au lieu de servir de bois de chauffage sur place ou d'y périr de vétusté, les chênes de la Mimente deviendront des meubles de prix et pendant ce temps pousseront les plantations récentes, vastes réservoirs de richesse dans un avenir de 40 ans, et puissants éléments de trafic pour la nouvelle ligne.

Hosted by Google

Et l'exploitation du sous-sol ne sera pas moins rémunératrice. Les concessions de plomb argentifère de Richaldon et de Bluech et Pradal, celles d'antimoine de la Coupette, de Saint-Michel, de Terraillon, de Vieljouves, du Rouve, de Solpeyran et de Cassagnas, sont traversées dans toute leur étendue; celles de Bedouès, de Cocurès et d'Ispagnac ne se trouveront plus qu'à quelques kilomètres d'une gare, les eaux ferrugineuses et gazeuses de Quézac et de Salièges aux portes de Florac, que fréquentaient jadis de nombreux malades, rappelleront leur clientèle, car si les facilités de communications l'ont détournée vers des points plus privilégiés, elles ne leur ont pas enlevé leurs vertus curatives; celles de Salièges, aussi agréables au goût que celles de Saint-Galmier et plus efficaces contre l'anémie, rivaliseront aisément avec elles, et celles de Quézac peuvent non moins heureusement supporter la comparaison avec certaines sources de Vals. D'innombrables chutes d'eaux solliciteront les capitaux pour être mises en valeur sur les flancs du Bougès ou des Causses ; une sérieuse activité industrielle se développera d'un bout à l'autre de la ligne, et l'on peut dès maintenant présager que le Collet-de-Dèze, où l'on traite déjà l'antimoine, Saint-Privat-de-Vallongue et Cassagnas, où la difficulté des transports a seule fait abandonner les premiers essais d'exploitation, deviendront à brève échéance des centres miniers importants.

Or, tous les intérêts sont communs dans notre région; si des usines se créent dans les vallées cévenoles elles seront alimentées par les houilles du Gard et, si une population ouvrière s'y groupe, elle sera nécessairement tributaire du commerce Alaisien pour tous ceux de ses besoins dont elle ne trouvera pas la satisfaction sur place.

La ville d'Alais était presque aussi directement intéressée à la construction de notre ligne que les Cévennes elles-mêmes. Tôt ou tard celle qui figurait

Hosted by Google

au programme de 1879 par Saint-Jean-du-Gard et Saint-André-de-Valborgne aurait été exécutée, si nous ne lui avions pas opposé le tracé qu'on vient d'adopter, et le commerce de la partie Nord de l'arrondissement de Florac se serait trouvé canalisé vers Millau par Meyrueis et vers Nimes et Montpellier par Anduze. Cent kilomètres avec trois embranchements, d'un côté, contre soixante avec un seul, de l'autre, eussent détourné tout le trafic de Florac, Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie et Barre des Cévennes, vers l'Aveyron. De toute sa clientèle lozérienne actuelle, Alais ne pouvait conserver que le canton de Saint-Germain-de-Calberte ; encore la Vallée-Française lui eût-elle échappé par Saint-Jean-du-Gard.

Avec notre projet, au contraire, la vieille place du Marché reste ce qu'elle a toujours été : *Le grand marché des Cévennes*. Toutes les positions acquises seront conservées et améliorées dans de notables proportions. Les frais de transport des objets les plus usuels, qui s'élèvent à cette heure, sans modification possible, à environ 45 francs par tonne entre Florac et Millau, vont être réduits à moins de 12 francs entre Alais et Florac. Ces deux chiffres rigoureusement exacts se passent de commentaires. Jusqu'à Sainte-Enimie, où pénètrent, je pense, rarement nos voyageurs, à cette heure, et jusqu'au Pont-de Montvert ils rendent toute concurrence impossible.

Le champ d'action de notre ville est agrandi d'au-moins deux cantons. Mais il y a plus encore. Cet énorme écart de 33 francs par tonne va contribuer à augmenter le chiffre des transactions. Toutes les sommes que percevaient les voituriers deviennent disponibles pour des achats nouveaux et toutes celles que produira la vente désormais possible d'une foule de denrées jusqu'ici consommées sur place ou inutilisées, venant en grossir le chiffre, des

Hosted by Google

besoins nouveaux seront créés avec les moyens de les satisfaire.

Si modeste soit-elle la nouvelle voie fera rayonner autour d'elle une heureuse influence dans toutes les directions. Mais avant tout elle sera le couronnement de l'œuvre de réparation commencée dans les Cévennes au siècle dernier. Elle ramènera la vie dans une région pauvre, il est vrai, mais qui fut, riche, il y a moins d'un siècle, et peut, semble-t-il, le redevenir.

Elle en arrêtera la dépopulation en y retenant ses enfants qu'attire invinciblement au dehors le mirage trop souvent décevant de salaires élevés sans doute, mais presque toujours insuffisants pour équilibrer l'excès de dépenses qu'entraîne le séjour des villes. Elle y créera de nouveaux centres de population à côté des anciens que leur situation topographique condamne à rester stationnaires. Le Collet-de-Dèze, Saint-Privat-de-Vallongue, Saint-Julien d'Arpaon, Cassagnas, Saint-Hilaire de Lavit et Saint-Frézal de Ventalon, grâce à leurs gares, verront leur importance s'accroître rapidement et le Rouve, à côté de Jalcreste, prendra une extension qu'aucun de ses habitants n'osa jamais rêver pour lui.

Sur les marchés des grandes agglomérations ouvrières de la Grand'Combe, et, par la future ligne de Chamborigaud, de Bessèges, une active concurrence sera faite aux fournisseurs actuels de denrées agricoles qui abaissera le prix de la vie matérielle et plus que jamais la ville d'Alais, véritable tête de la ligne, sera ce que la nature la fit : *La capitale des Cévennes*.

O. AUSSET.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bureau pour 1904	3
Liste des Membres honoraires	3
Liste des Membres titulaires	6
Liste des Membres associés	9
Liste des Membres fondateurs décédés	11
Liste des Présidents et Vice-Présidents de la Société	12
Liste des Sociétés correspondantes	13
Lauréats de la Société (Lycée J.-B. Dumas et Collège de Jeunes Filles)	18
Extraits des Procès-verbaux des Séances	19
Allocution de M. BONNES, en quittant le fauteuil de la Présidence	33
Discours de M. COLOMB	39
Allocution de M. DELMAS, Vice-Président	41
Allocution prononcée aux obsèques de M. l'Abbé de Broves, par M. Gabriel HAON, Secrétaire général	43

Hosted by Google

Notes sur un projet concernant les retraites ouvrières, par M. G. HAON..... 46

Les voies de communication dans les Cévennes depuis la fin du XVII^me^ siècle et le chemin de fer à voie étroite de Florac à Sainie-Cécile-d'Andorge, par M. O. AUSSET..... 61

Hosted by Google

Imp. J. BRABO.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

La Société laisse à chacun de ses Membres la responsabilité des faits énoncés ou des doctrines émises dans les travaux signés de leurs noms.

Les Membres associés sont priés de donner avis au Secrétaire général de leur adresse exacte ou de leur changement de domicile.

Hosted by Google

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ

Année	1869.	Tome	I	(3 Bulletins)
—	1870	—	II	(2 Bulletins)
—	1871	—	III	(3 Bulletins)
—	1872	—	IV	(2 Bulletins)
—	1873	—	V	(2 Bulletins)
—	1874	—	VI	(2 Bulletins)
—	1875	—	VII	(2 Bulletins)
—	1876	—	VIII	(2 Bulletins)
—	1877	—	IX	(2 Bulletins)
—	1878	—	X	(2 Bulletins)
—	1879	—	XI	(2 Bulletins)
—	1880	—	XII	(2 Bulletins)
—	1881	—	XIII	(2 Bulletins)
—	1882	—	XIV	(2 Bulletins)
—	1883	—	VX	(2 Bulletins)
—	1884	—	XVI	(1 Bulletin)
—	1885	—	XVII	(1 Bulletin)
—	1886	—	XVIII	(1 Bulletin)
—	1887	—	XIX	(1 Bulletin)

Année	1888	—	XX	(1 Bulletin)
—	1889-90	—	XXI	(Mémorial des Fêtes d'Alais)
—	1891	—	XXII	(1 Bulletin)
—	1892	—	XXIII	(1 Bulletin)
—	1893	—	XXIV	(1 Bulletin)
—	1894	—	XXV	(1 Bulletin)
—	1895	—	XXVI	(1 Bulletin)
—	1896	—	XXVII	(1 Bulletin)
—	1897	—	XXVIII	(1 Bulletin)
—	1898	—	XXIX	(1 Bulletin)
—	1899	—	XXX	(1 Bulletin)
—	1900	—	XXXI	(1 Bulletin)
—	1901	—	XXXII	(2 Bulletins)
—	1902.	—	*Revue Cévenole*, I.	
—	1902.	—	*Revue Cévenole*, II.	
—	1902.	—	*Revue Cévenole*, III.	
—	1903.	—	*Revue Cévenole*, IV.	
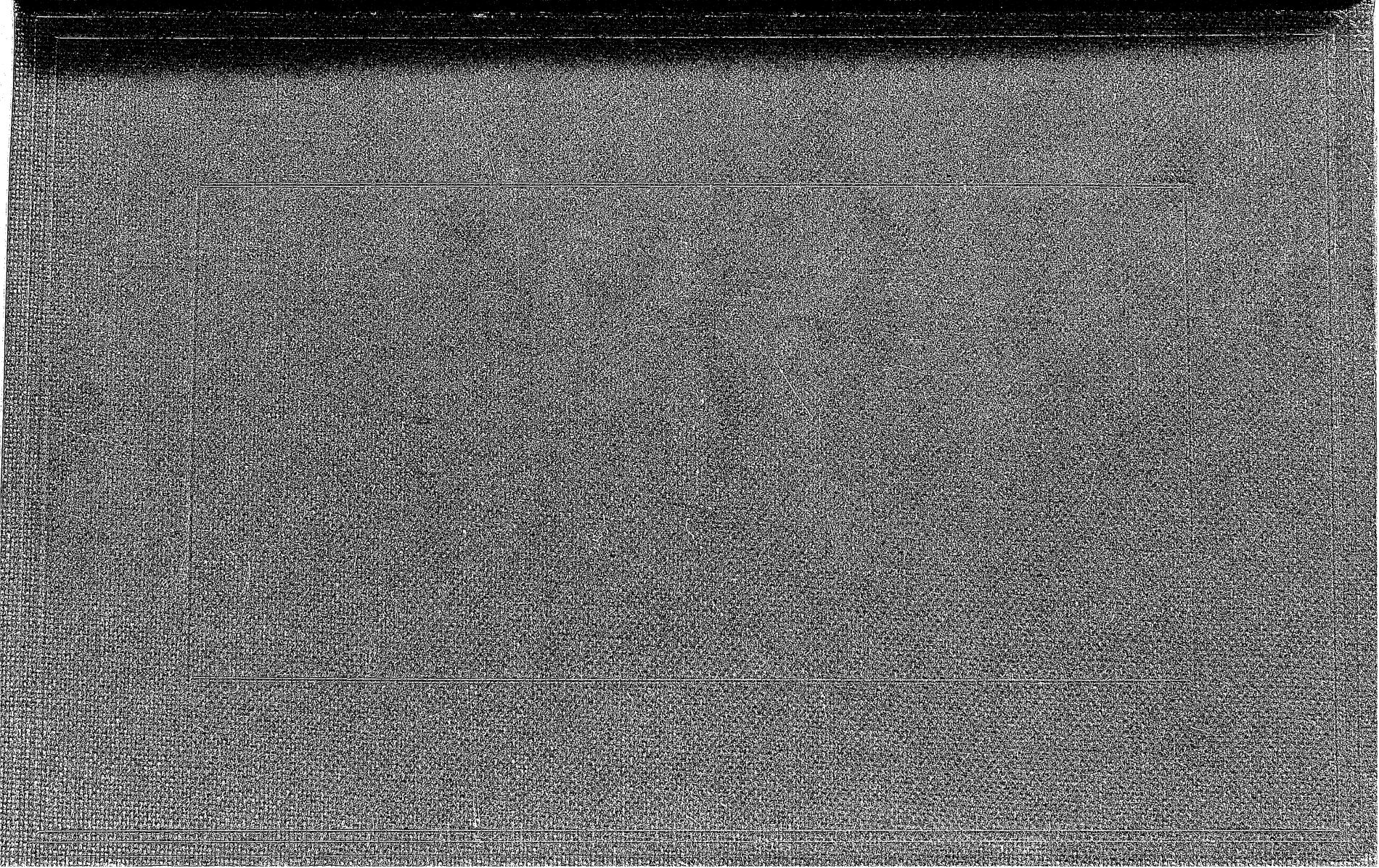
Hosted by Google